

Saint Sulpice le Dunois

Magazine



semestriel d'informations municipales

n° 54



Départ en retraite d' Annick BEAUCHET



Thibault LECOMTE
facteur guichetier à La Poste

Juillet
2016



Angélique et Florian PETIT-PIERRE,
vous accueillent à l'Auberge de la Fontaine aux Loups.



Valérie RACLIN, nouvelle Directrice de l'école

Le mot du Maire.....	3
L'agenda des élus.....	4-5
Les dossiers du Conseil	
Dossiers	6 à 12
Compte administratif 2015	6-7
Taxes foncières 2016	8
Subventions 2016.....	8
Budget prévisionnel 2016	10
SPANC	10-11
Budget annexe Eau et assainissement	11
Commission travaux de voirie	13-14
30 ^{ème} exposition d'art	15
Conférence	16
La Messe de la Saint Jean	16
Ensembles vocaux 2016.....	17
Du Côté de l'école	18-19
Infos pêle-mêle	20
Moustiques Tigre	20
Bloctel.....	21
Carte nationale d'identité.....	21
Service national	22
Réglementation débits de boissons	22
Communauté de Communes du Pays Dunois	23
Evolis 23	24-25
ACCA	26
Comité des Fêtes	26
Société de Pêche	27
Création d'un verger	27
Marché de Noël 2015.....	28
Club de l'Amitié	28
Dynamy Club	29
Journées européennes des Métiers d'Art.....	30
Santé Urgences	31
Mots croisés (Claude BARCAT)	31
Solution Mots croisés du magazine précédent	31
Pays Ouest Creuse.....	32-33
Le Temps des Cerises	34-35
Bibliothèque Communale	36
Fleurs du Souvenir	37
Discours pour Annick	38-39
La Mairie à votre service	40



Cérémonie des vœux du Maire à la salle polyvalente le vendredi 15 janvier.

ETAT CIVIL 1er semestre 2016

Publication de mariage

David MAUMY
et Sandrine DUMOULIN
Villemalard/Bussière-Dunoise

Inhumations

- Corinne AUBRUN épouse GUILLEBAUD, Chéniers (23), le 22 janvier
- Raymond TISSIER, Dun le Palestel, le 24 février
- Huguette LOPEZ Vve BRAUGE, Cornebarrieu (31), Allières, le 9 mars
- Rosine GIRAUD, Paris (14^{ème}), le 11 avril

Décès

- Gisèle MERCIER , le 3 février
- Daniel André Albert MIGNON, le 16 avril
- Raymond PERROT, le 01 mai



Le Mot du Maire

En ce début de juillet, l'été est encore bien timide après un printemps pluvieux qui s'est terminé par de forts orages notamment le 28 mai avec l'épisode de grêle entraînant des dégâts importants aux cultures ainsi qu'aux bâtiments. Les agriculteurs, déjà fragilisés par des difficultés importantes avec la commercialisation de leurs productions et le retard de versement des subventions européennes doivent pouvoir bénéficier d'aides exceptionnelles.

Heureusement, nous avons échappé, grâce à la configuration géographique de notre commune, aux inondations qui ont occasionné d'importants dégâts dans d'autres régions.

Le présent magazine se fait l'écho du départ ou de l'arrivée de personnes qui ont compté ou qui auront une place importante dans la vie communale.

Moment d'émotion le 27 février, vous étiez nombreux, élus, personnels, habitants pour saluer Annick Beauchet, notre secrétaire de mairie, à la retraite depuis le 1er février, et lui témoigner notre estime et notre reconnaissance avec la remise de cadeaux, notamment un magnifique tableau du peintre Michel Orłinski.

A ma demande, elle a accepté de prendre la suite de Jeannette Barcat pour assurer l'organisation et l'animation de l'Exposition d'Art.

En effet, Jeannette souhaitait depuis quelques temps déjà, passer le relais. Depuis son élection en 2001, elle s'est énormément investie pour la commune et ses habitants tant au Conseil Municipal qu'au Centre Communal d'Action Sociale et dans les activités culturelles. Je tiens en votre nom à la remercier et nous lui témoignerons prochainement notre gratitude.

L'École va changer de directrice à la rentrée de septembre. Sophie Marcillat a obtenu un poste à l'école de Saint-Fiel, plus proche de son domicile, où elle assurera la direction. Elle est remplacée par Valérie Raclin qui vient de l'école maternelle de Dun-le-Palestel. Je lui souhaite une bonne adaptation et une pleine réussite dans sa fonction.

Bienvenue à Thibault Lecomte dans sa fonction de facteur guichetier qui redynamise depuis le mois de février le service public de la Poste avec compétence, amabilité et disponibilité. N'hésitez pas à utiliser les services de la Poste du lundi au vendredi, de 9h à 9h45 et les après-midis, de 14h à 16h.

Bienvenue et pleine réussite à Angélique et Florian Petit-Pierre qui viennent de reprendre l'Auberge de la Fontaine aux Loups et dont le projet de gestion repose sur la qualité de l'accueil et de la restauration avec une cuisine à partir de produits locaux.

.../...

.../... Le présent magazine vous rend compte de l'avancée des investissements décidés par le Conseil Municipal avec la rénovation énergétique de l'école et de la mairie et à l'implantation de compteurs généraux et la télégestion du réseau d'eau dont les travaux viennent de commencer.

Je vous souhaite une bonne lecture du magazine et je vous remercie tous ceux qui ont participé à sa réalisation.

Bel été à tous.



L'AGENDA DES ÉLUS

Le 13 juillet, Gérard Delafont

JANVIER

- 08 - Commission électorale
- 11 - Entretien avec le secrétaire Général de la Préfecture Guéret
- 15 - Cérémonie des vœux salle polyvalente
- 18 - Bureau centre d'animation Dun le Palestel
- 19 - Comité Tour du canton Dun le Palestel
 - Décès Corinne
- 20 - Réunion Personnel Centre d'Animation
 - Commission tourisme Com Com Naillat atelier 1 réflexion contrat cohésion
- 21 - Réunion Fonds européen leader Région Limoges
- 22 - Obsèques Corinne à Chéniers
- 25 - Comité d'évaluation des sites à la Com Com Dun le Palestel
- 26 - ERDF enfouissement des lignes H.T Anzème
 - Réunion Education Nationale protocole d'accord La Souterraine
- 28 - Groupe projet Centre d'Animation

FÉVRIER

- 02 - Entretien Professionnel ATSEM
- 03 - Entretien Professionnel Secrétaire de mairie
- 04 - Commission étude santé Pays Ouest La Souterraine
 - Réunion CDCI
- 05 - Entretien Professionnel chef de projet POC
- 08 - Entretien Professionnel Directrices des CLSH enfants et ados Dun le Palestel
- 09 - Conseil Communautaire Dun le Palestel
- 10 - Bilan Péricolaire avec Commune st Sébastien
- 11 - Bilan Péricolaire avec Commune Naillat
- 12 - Projet étude santé
 - Réunion avec MSA, ORS, Mutualité Française La Souterraine
 - Plan Paysage : Paysage et Agriculture Dun le Palestel
- 15 - Bureau Centre d'Animation
- 16 - Rencontre avec le SDEC
- 17 - Réunion RPI à la Celle Dunoise: Protocole Scolaire
- 19 - Comité thématique Emploi/insertion au Centre d'Animation
- 22 - Ouverture Bureau de Poste tenu par Thibaut LECOMTE
- 24 - Réunion Préfecture : SDCI et Syndicats

- 25 - Réunion de travail Projet de travaux rénovation énergétique
 - CDCI - Préfecture
- 27 - Manifestation départ à la retraite Annick BEAUCHET
- 29 - Comité thématique Centre d'Animation
 - Bureau Centre d'Animation

MARS

- 02 - Conseil d'Administration Centre d'Animation
- 03 - Comité thématique Centre d'animation Dun le Palestel
 - Réunion contrat unique de concertation du GAL SOCLE Bourganeuf
 - Commission Départementale Coopération Intercommunale Guéret
- 11 - Inauguration Centre aquatique La Souterraine
- 14 - Bureau GAL SOCLE La Souterraine
 - Commission jeunesse COM COM Saint Sulpice le Dunois
- 15 - Concertation Projet Sports de Pleine Nature POC st Priest la feuille
- 16 - Initiative à la Greffe sur table par M. JALLOT Saint Sulpice le Dunois
- 17 - CDCI Préfecture
- 18 - Comité Communal Action Sociale
 - Conseil Municipal
- 19 - Assemblée Générale du Centre D'Animation à Chambon Ste Croix
- 21 - CDCI
- 22 - Commission Tourisme ComComNouzerolles
- 23 - Commission Finances ComCom Dun le Palestel
- 24 - Comité de Pilotage Plan Paysage La Souterraine
- 25 - Réunion Tiers lieux Guéret
 - Assemblée Générale ALISO Guéret
- 26 - Vernissage expo artistique Salle Polyvalente
- 30 - Bureau GAL SOCLE
 - Commission Finances Communale
- 31 - Conseil d'Ecole RPI La Celle Dunoise-St Sulpice le Dunois

AVRIL

- 04 - Assemblée Générale GROUPAMA
 - Conseil Communautaire Pays Dunois
- 06 - Tour du canton du Pays Dunois
- 07 - Commission de sécurité SDIS Guéret
 - Assemblée Générale Office de Tourisme St Sébastien
- 08 - Comité Communal d'Action Sociale
 - Conseil Municipal
- 09 - Réunion des Maires de la région nouvelle Aquitaine à Angoulême
- 11 - Réunion avec la région et le SDEC pour travaux de réhabilitation énergétique
- 13 - Commission Communale des Impôts Directs
 - Conseil d'administration du Centre d'Animation
- 27 - Réunion Bilan activités périscolaires avec Centre de loisirs et RPI La Celle Dunoise

MAI

- 03 - Commission locale Fonds d'Action culturelle Bourgneuf
- 04 - Visite expert Assurance suite vol matériel
- 12 - Réunion bureau POC Fursac
- 13 - Comité de suivi Fonds européens Poitiers
- 26 - Réunion CAF : Schéma départementale des services aux familles à La Souterraine
- 28 - Cérémonie hommage à la Résistance Saint Sébastien
- 19 - Conseil Municipal
- 20 - Vernissage expo Espace Monet Rollinat Fresselines
- 24 - Bureau GAL SOCLE La Souterraine
- 14 - Comité de Pilotage Plan Paysage Saint Priest la Plaine
- 18 - Commission de travaux Communale
- 21 - Diagnostic territorial du Comité d'Animation La Celle Dunoise
 - Dépôt de plainte Brigade gendarmerie Dun le Palestel
- 25 - Réunion Préfecture Guéret
 - Conseil d'Administration Centre d'Animation Dun le Palestel
- 26 - Réunion de concertation avec ERDF pour enfouissement lignes H.T mairie

JUIN

- 01 - Groupe emploi insertion Dun le Palestel
 - Bureau Centre d'Animation
- 03 - Etat des lieux Auberge
- 06 - Signature Contrat gestion auberge chez le Notaire.
- 07 - Bureau Maison de l'Emploi du Bassin ouest Creuse
- 09 - Numérique : Rencontre actées médiathèque, Guéret
- 10 - Ouverture des plis marché travaux école-mairie
- 13 - Réunion cantonale mairie de Dun le Palestel
- 14 - Réunion projet travaux réseau d'eau-Dun le Palestel
- 16 - Analyse des offres marché de travaux
- 17 - Réunion travaux réseau d'eau avec maître

d'œuvre

- 20 - Négociation avec entreprises pour le marché publique
 - Conseil Communautaire
- 21 - Bureau GAL SOCLE Bourgneuf
- 23 - Réunion CAF : Animation de la vie Sociale Guéret
- 25 - Parrainage civil
 - Inauguration travaux église La Celle Dunoise
- 27- Pêche étang pour la classe G.S et C.P
 - Rendu étude santé pour Pays Sostranien et Pays Dunois St Léger Bridereix
- 28 - Entretien avec secrétaire Général de la Préfecture
 - Conseil d'école
- 29 - Bureau Centre d'Animation
- 30 - Réunion GAL SOCLE Bourgneuf

JUILLET

- 01 - Visite du Maire du député Michel VERGNIER
- 02 - Vernissage expo Centre d'interprétation du patrimoine, Crozant
- 04 - Départ M. RECIO Secrétaire Général de la Préfecture
- 05 - Conseil d'Administration Centre d'Animation
- 07 - Réunion de lancement du chantier Ecole-Mairie
- 08 - Réunion travaux réseau d'eau
- 11 - Réunion étude santé POC AULON
- 13 - Comité d'appui LEADER Limoges
 - Conseil Municipal.

GLOSSAIRE

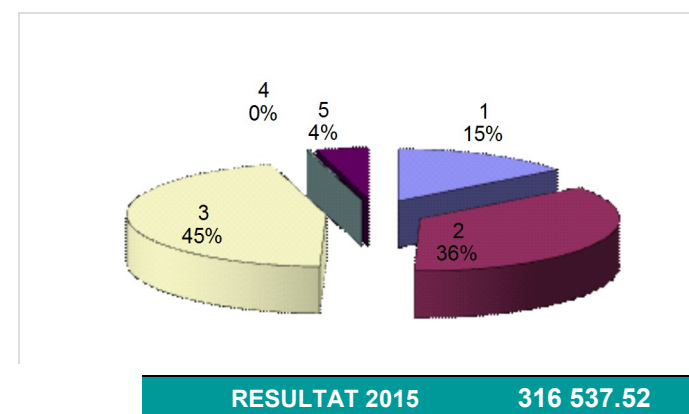
- *ALISO* : Acteurs du Lien social
- *ATSEM* : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- *CDCI* : Commission Départementale de Coopération Intercommunale
- *CLSH*: Centre de Loisirs Sans Hébergement
- *ComCom* : Communauté de Communes
- *GAL* : Groupe d'Actions Locales
- *LEADER* : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
- *MSA* : Mutuelle Sociale Agricole
- *ORS* : Observatoire Régional de Santé
- *POC* : Pays Ouest Creuse
- *RPI* : Regroupement Pédagogique Intercommunal
- *SDCI* : Schéma Départemental de Coopération intercommunale
- *SDEC* : Syndicat des Energies de la Creuse
- *SDIS* : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- *SOCLe*: Sud Ouest Creuse Leader

Dépenses

Dépenses de gestion des services

1 - Charges à caractère général	94 963.32
2 - Charges de personnel et frais assimilés	215 777.56
3 - Autres charges de gestion courante	158 676.24
4 - Compensation T.P. com. com.	4 792.00
Total dépenses de gestion	474 209.12
Intérêts des emprunts	1 187.91
Charges exceptionnelles	400.00
TOTAL DEPENSES REELLES	475 797.03
Amortissements	14 928.70
Autres opérations d'ordre	-
TOTAL OPERATION D'ORDRE	14 928.70
TOTAL DEPENSES 2015	490 725.73

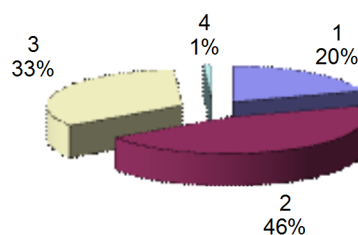
recettes de gestion des services



Affectation :

Affectation au besoin de financement de l'investissement : 69 946.87
 Capitalisation pour investissements 2016 : 0,00
 Réserve pour fonctionnement 2016 : 246 590.65

dépenses de gestion des services



Recettes

Recettes de gestion des services

1 - Produit des services	77 091.47
2 - Impôts et taxes	187 199.06
3 - Dotations et participations	235 547.43
4 - Atténuation de charges salariales	1 134.10
5 - Autres produits	22 383.09
Total recettes de gestion	523 355.15
Produits financiers	2.84
Produits exceptionnels	1 200.92
TOTAL RECETTES REELLES	524 558.91
Sub. d'investissement transférées	2 786.51
Autres opérations d'ordre	-
TOTAL OPERATION D'ORDRE	2 786.51
TOTAL RECETTES	527 345.42
Résultats antérieurs cumulés	279 917.83
TOTAL RECETTES 2015	807 263.25

Dépenses

Dépenses de gestion des services

Charges à caractère général	32 187.09
Charges de Personnels	13 367.89
Agence de l'eau - taxes 2015	10 151.00
Charges exceptionnelles	-
Total dépenses de gestion	55 705.98
Intérêts des emprunts	1 509.34
TOTAL DEPENSES REELLES 2015	57 215.22
Dotations aux amortissements	17 427.74
TOTAL OPERATION D'ORDRE	17 427.74
TOTAL DEPENSES 2015	74 643.06

Recettes

Recettes de gestion des services

Eau	52 597.09
Assainissement	3 857.17
Taxes Agence de l'eau	8 598.00
Divers	508.64
TOTAL RECETTES REELLES 2015	65 560.90
Reprise de subventions	4 222.69
TOTAL OPERATION D'ORDRE	4 222.69
TOTAL RECETTES	69 783.59
Résultats antérieurs cumulés	51 028.11
TOTAL RECETTES 2015	120 811.70

B.A. services eau

RESULTAT 2015

46 168.64

Affectation :

Fonctionnement 2016 :
46 168.64

B.A. C.C.A.S.

Excédent reporté
 sur 2016: 1 004.68

Dépenses

Colis de Noël	1 522.32
Divers	122.40
TOTAL	1 644.72

Recettes

Subvention + don	1 740.63
Excédent antérieur reporté	908.77
TOTAL	2 649.40

INVESTISSEMENT



principal

Dépenses

Dépenses réelles

Remboursement d'emprunt	10 167.95
Garanties de loyer	496.63
Acquisition terrain	2 095.00
Restauration mur annexe Auberge	2 672.33
Aménagement village de Chabanne	1 764.00
Matériel de signalisation chantier	1 282.40
Tableau	300.00
Lave-vaisselle Auberge	1 380.00
Matériel informatique école	2 998.00
Mise en conformité éclairage public	43 851.11
TOTAL DEPENSES REELLES 2015	67 007.42
Reprise subventions	2 786.51

Travaux en régie	
TOTAL OPERATION D'ORDRE	2 786.51

Moins valeur vente terrain	
----------------------------	--

TOTAL OPERATION DE CESSION	0.00
-----------------------------------	-------------

Résultat de clôture 2014 reporté	0
----------------------------------	---

TOTAL DEPENSES	69 793.93
-----------------------	------------------

RESTES A REALISER	91 674.51
--------------------------	------------------

RESULTAT DE CLOTURE	17 021.82
----------------------------	------------------

TOTAL DEPENSES	108 696.33
-----------------------	-------------------

Recettes

Recettes réelles

FCTVA	3 541.12
Amendes de police	585.00
Excédents fonctionnement capitalisés	16 671.63
TOTAL RECETTES REELLES 2015	20 797.75

Amortissements	14 928.70
----------------	-----------

TOTAL OPERATION D'ORDRE	14 928.70
--------------------------------	------------------

Valeur comptable vente terrain	
--------------------------------	--

TOTAL OPERATION DE CESSION	0.00
-----------------------------------	-------------

Résultat de clôture 2014 reporté	17 045.66
----------------------------------	-----------

TOTAL RECETTES	52 772.11
-----------------------	------------------

RESULTAT DE CLOTURE	-
----------------------------	----------

RESTES A REALISER	38 749.46
--------------------------	------------------

TOTAL RECETTES	38 749.46
-----------------------	------------------

Besoin de financement = 69 946.87

La mise en conformité de l'éclairage public dans le Bourg ainsi que sa modernisation ont été réalisées par l'entreprise Lestrade et en collaboration avec le Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC).



Un aménagement au village de Chabanne a été réalisé par Evolis23



Le vidéoprojecteur interactif et un ordinateur portable ont été acquis pour l'école.

et assainissement

Dépenses

Dépenses réelles

Remboursement d'emprunt	2 718.45
travaux	5 973.63
TOTAL DEPENSES REELLES 2015	8 692.08
Reprise de subventions	4 222.69

TOTAL OPERATION D'ORDRE	4 222.69
--------------------------------	-----------------

TOTAL DEPENSES	12 914.77
-----------------------	------------------

RESTES A REALISER	10 440.00
--------------------------	------------------

TOTAL DEPENSES	86 360.00
-----------------------	------------------

Recettes

Recettes réelles

FCTVA	0.00
Emprunt	0.00
TOTAL RECETTES REELLES 2015	0.00

Amortissements	17 427.74
----------------	-----------

TOTAL OPERATION D'ORDRE	17 427.74
--------------------------------	------------------

Solde 2014 reporté	31 176.65
--------------------	-----------

Affectation résultat fonct. 14	
--------------------------------	--

TOTAL RECETTES	48 604.39
-----------------------	------------------

RESULTAT DE CLOTURE	35 689.62
----------------------------	------------------

RESTES A REALISER	45 440.00
--------------------------	------------------

TOTAL RECETTES	81 129.62
-----------------------	------------------

RESULTAT = 5 230.38



Taux d'imposition de 2016

Taxes	Taux 2015	Taux votés pour 2016
d'habitation	10,40	10,40
foncière (bâti)	13,40	13,40
foncière (non bâti)	51,92	51,92



Vote des subventions du budget 2016

AFN Cté Naillat/Fleurat/Colondannes/Dun/St Sulpice	50.00
Alcool Assistance	31.00
Association des crématistes de la Creuse	50.00
Association Vocalise	100.00
Centre des Jeunes Agriculteurs	40.00
CO Tour cycliste du Pays Dunois	282,24
Col. Dun le Palestel - Ass sportive	50.00
Comice agricole Dun le Palestel	100.00
Comité des fêtes	650.00
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	52.00
Coopérative scolaire	210.00
Croix rouge Dun le Palestel	60.00
DDEN Union Creuse	50.00
Dynami'Club St Sulpice	200.00
FNATH	20.00
Lire en Creuse	50.00
Rugby Club Dunois	50.00
Sapeurs pompiers Bussière Dunoise	31.00
Sapeurs pompiers Dun Le Palestel	31.00
Secours populaire de la Creuse	60.00
Solidarité Paysans Limousin	50.00
SPA Guéret	40.00
Lycée La Souterraine Echange scolaire Pologne (Raciboz)	50.00
Sur délibérations	492.76

Convention de mise à disposition avec ERDF concernant l'installation de postes de transformation



M. le Maire a été autorisé à signer avec ERDF une convention de mise à disposition d'un terrain, situé Le Bourg, de 25m² pour l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle AL 357 (terrain de boules) en vue d'alimenter le réseau de distribution publique d'électricité et également deux conventions de mises à disposition d'un terrain de 15 m² (Montrignat) et d'un terrain de 20 m² (Rousseau) sur les parcelles AH 314 et AH 250.



Convention de servitudes avec ERDF sur la parcelle communale cadastrée AM 302 située "Les Brégères"

Une demande de convention de servitudes effectuée par le bureau d'études FITESIC, mandaté par ERDF, sur la parcelle communale cadastrée AM 302 située « Les Brégères » a été présentée par M. le Maire. Le Conseil Municipal a pris connaissance aussi du tracé de l'ouvrage mentionné en annexe de ladite convention avec le descriptif des travaux suivants : pose d'environ 500 m de câble souterrain moyenne tension sur la parcelle AM 302 et dépose de la ligne moyenne tension aérienne passant sur d'autres parcelles communales. M. le Maire a expliqué que le maintien du tracé proposé par ERDF à travers la parcelle AM 302 risquait de rendre impossible toute construction dans l'hypothèse d'un aménagement dans la dite parcelle. Par conséquent, l'assemblée, par quatorze voix pour, a refusé le tracé proposé par ERDF, a approuvé le nouveau tracé proposé par M. le Maire et l'a chargé d'en informer le bureau d'études afin que celui-ci établisse une nouvelle convention dans ce sens.



Modification de la numérotation du village « Les Mesures » et suppression de l'appellation du village « Les Mesures-Sud » et sa numérotation

M. le Maire a présenté d'une part au Conseil Municipal le projet de modifier la numérotation du village « Les Mesures » et d'autre part, la suppression de l'appellation du village « Les Mesures-Sud » en supprimant sa numérotation. Afin de mettre fin à la confusion qui existe entre ces deux villages contigus pour le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux et vu la gêne occasionnée à maintes reprises auprès des trois habitations du village « Les Mesures-Sud », il a été convenu de procéder à une modification de la numérotation du village « Les Mesures », de supprimer l'appellation du village « Les Mesures-Sud » afin d'obtenir clairement un suivi continu des adresses des immeubles du village « Les Mesures ». Par conséquent, le numéro 19 a été attribué à Mme Jacqueline Joyeux, n° 20 à M. Jason Green et n° 21 à M. et Mme Robert Dumoulin.



Vente de bois de chauffage

Une tarification a été décidée relative aux coupes de bois de chauffage qui pourraient être réalisées sur les parcelles de bois appartenant à la Commune. Le tarif a été fixé à 5 € le m³ pour les administrés de la Commune et à 10 € le m³ pour les personnes extérieures.



Reprise du bail de l'Auberge de la Fontaine aux Loups par le successeur du commerce Prêt au successeur de la licence d'exploitation de débit de boissons de quatrième catégorie appartenant à la Commune

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal en date du 8 avril 2016, M. le Maire a présenté à l'assemblée les futurs gestionnaires de l'Auberge de la Fontaine aux Loups qui ont signé un compromis de vente le 7 avril dernier. M. le Maire leur a souhaité la bienvenue et leur a demandé de se présenter et de décrire leur projet..

Lors de la séance en date du 19 mai 2016, M. le Maire a informé le Conseil Municipal de ce que la SARL La Fontaine aux Loups représentée par M. Flavien LAMY et Mme Muriel LAMY, cogérants, désignée « le preneur », bénéficiaire d'un bail commercial et d'habitation pour l'exploitation de l'Auberge de la Fontaine aux Loups, a l'intention de céder son commerce. La SARL TREC'H AFAA, désignée « le successeur » reprendra le bail en cours signé avec la SARL La Fontaine aux Loups conformément à la délibération n° 120215.06.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze voix pour,

. considérant le bail du 3 avril 2012 signé avec la SARL La Fontaine aux Loups, et notamment l'article 13 du paragraphe « charges et conditions », 1°)

- a autorisé M. le Maire à signer la reprise du bail de location de l'Auberge de la Fontaine aux Loups avec le successeur du commerce, le bail se poursuivant dans les mêmes conditions y compris la disposition décidée par délibération n° 150403.01 du 3 avril 2015 laissant la partie habitation de l'auberge sans loyer jusqu'au 31 mars 2017; le loyer révisable au 1^{er} janvier de chaque année, est pour la partie commerciale à taux plein à 13 201.72 euros hors taxes annuel, et pour la partie habitation à 3 046.59 euros annuel ; le montant du dépôt de garantie versé par le preneur lui sera restitué après signature de la reprise du bail de location et versement du dépôt de garantie par son successeur, après déduction éventuelle des sommes dont il est destiné à garantir le paiement ; toutefois, la SARL La Fontaine aux Loups et sa caution demeureront garants solidaires du successeur du commerce pour l'exécution de l'ensemble des conditions du bail en cours y compris le paiement des loyers et charges ;

- a autorisé M. le Maire à signer avec le successeur du commerce l'acte authentique de prêt de la licence d'exploitation de débit de boissons de quatrième catégorie appartenant à la Commune; le prêt étant consenti pour une utilisation strictement personnelle

en vue de lui permettre d'exploiter son commerce à l'Auberge de la Fontaine aux Loups, sise 1 rue du Pré de l'Arche 23800 Saint Sulpice le Dunois ou éventuellement déplacée de façon ponctuelle lors d'activités commerciales liées à l'Auberge qui se tiendraient à la salle polyvalente, sise 46 rue principale 23800 Saint Sulpice le Dunois.



Travaux d'enfouissement HTA

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal le plan d'ensemble du projet relatif aux travaux d'enfouissement HTA envisagés sur le territoire communal. Le nouveau tracé a été aussi exposé et expliqué lors d'une réunion en date du 26 avril 2016 à la mairie de St Sulpice le Dunois en présence de la Commune de La Celle Dunoise, le SDEC, DORSAL et FITESIC (Bureau d'étude). Le plan est disponible à la mairie. Le SDEC instruit également le dossier en collaboration avec ERDF relatif à la réhabilitation du poste H 61 aux « Mesures ».



Effraction et vol à l'atelier communal

Un vol a été commis au sein de l'atelier municipal survenu entre le 18 avril 2016 à 17h30 et le 19/04/2016 à 8h30. Plusieurs objets et outils ont été dérobés. Une plainte a été déposée le 21 avril 2016 auprès de la Brigade de Gendarmerie de Dunle-Palestel et un procès-verbal d'audition a été rédigé. Un récapitulatif du matériel volé s'élevant à 6 121.78 € comprenant les numéros de références, les dates d'achats ainsi que les prix a été remis en mains propres à La Brigade. Une déclaration de sinistre a été faite également auprès de la compagnie d'assurances Groupama d'Oc qui prévoit une indemnisation avec décote suivant la date d'achat limitée 20% du coût actuel du matériel de renouvellement. Par conséquent, des devis ont été demandés auprès de fournisseurs locaux. Par ailleurs, des travaux de menuiserie s'avèrent aussi nécessaires. La Sarl Gillet fournira également une proposition. Le cabinet Constantin experts (Montluçon) a été missionné par la Cie d'assurances Groupama qui est venu sur le site.



Locations

Deux baux de location pour une période de six ans ont été signés entre la Commune et Mme Peggy DEGAGÉ concernant le logement 4 rue des Fontenailles et M. et Mme Paul et Vanessa VERNET concernant le logement 44 rue Principale. Bienvenue à ces deux familles.



BUDGET PREVISIONNEL 2016

Budget principal

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Dépenses de gestion des services

Charges à caractère général	129 890.00
Charges de Personnels	202 700.00
Atténuation de produit	4 792.00
Autres charges de gestion courante	201 732.52
Charges exceptionnelles	400.00
Imprévu	35 000.00

Total dépenses de gestion 574 514.52

Intérêts des emprunts 1 000.00

TOTAL DEPENSES REELLES 575 514.52

Amortissements 13 335.00

Virement à l'investissement 155 601.13

TOTAL OPERATION D'ORDRE 168 936.13

TOTAL PREVISION DEPENSES 744 450.65

Recettes

Recettes de gestion des services

Produit des services	68 850.00
Impôts et taxes	184 827.00
Dotations et participations	225 882.00
Atténuation de charges salariales	70.00
Autres produits	17 100.00

Total recettes de gestion 496 729.00

Produits financiers 0.00

Produits exceptionnels 0.00

TOTAL RECETTES REELLES 496 729.00

Sub. d'investissement transférées 1 131.00

TOTAL OPERATION D'ORDRE 1 131.00

TOTAL RECETTES 2016 497 860.00

Résultat 2015 reporté 246 590.65

TOTAL PREVISION RECETTES 744 450.65

INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses réelles

Remboursement d'emprunt 4 493.01

Remboursement caution locative 5 392.35

Rénovation du bâtiment au Puygerolles 34 850.00

Extension réseau basse tension/RD15 10 000.00

Achat véhicule et remorque 20 000.00

Défibrillateur 2 554.93

Standard téléphonique et divers 9 398.01

Amélioration perf. Énergétiques bâtiments 379 230.00

Provision Maîtrise d'Œuvre/Etudes complémentaires 58 534.20

Eclairage public du Bourg 7 069.00

Restauration porte mur Auberge 787.00

Dépenses imprévues 30 780.76

TOTAL DEPENSES REELLES 563 089.26

Reprise subventions 1 131.00

TOTAL OPERATION D'ORDRE 1 131.00

TOTAL DEPENSES 2016 564 220.26

Solde 2015 reporté 17 021.82

TOTAL PREVISION DEPENSES 581 242.08

Recettes

Recettes réelles

FCTVA 3 825.42

Subventions 333 547.93

Dépôt et cautionnement reçus 4 985.73

TOTAL RECETTES REELLES 342 359.08

Amortissements 13 335.00

Prélèvement sur fonct. 2015 155 601.13

TOTAL OPERATION D'ORDRE 168 936.13

Affectation résultat fonct. 2015 69 946.87

TOTAL RECETTES 2016 581 242.08

Solde 2015 reporté

TOTAL PREVISION RECETTES 581 242.08



SPANC - Contrôle périodique de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif

Comme vous le savez, le SPANC (service public d'assainissement non collectif) a réalisé sur le territoire communal les premières contrôles diagnostics des dispositifs d'assainissement non collectif en 2007. L'article 7 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif précise que la fréquence de contrôle de ces dernières ne peut excéder 10 ans, et qu'elle peut notamment varier selon les constatations effectuées par le SPANC lors du dernier contrôle. A ce titre, le Comité Syndical d'Evolis 23 du 17 février 2015 a déterminé les fréquences de contrôles suivantes :

* 10 ans pour les installations adaptées et non conformes en présentant pas de danger pour la santé des personnes, ni de risque environnemental avéré, au titre de l'arrêté du 27 avril 2012.

* 8 ans pour les absences d'installations et installations non conformes avec danger pour la santé des personnes et/ou risque environnemental avéré au titre de l'arrêté du 27 avril 2012. Evolis 23 a débuté la première série de contrôle de bon fonctionnement des installations et s'efforcera sur les prochaines années à respecter pour chacune d'elles les fréquences mentionnées ci-dessus.

Dépenses	
Dépenses de gestion des services	
Charges à caractère général	50 550.00
Charges de Personnels	13 000.00
Reversement Agence de l'Eau	9 776.00
Charges exceptionnelles et divers	30.00
Dépenses imprévues	4 000.00
Total dépenses de gestion	77 356.00
Intérêts des emprunts	1 389.85
TOTAL DEPENSES REELLES	78 745.85
Dotations aux amortissements	17 628.61
Virement à section d'investissement	13 061.49
TOTAL OPERATION D'ORDRE	30 690.10
TOTAL PREVISIONS DEPENSES	109 435.95

B.A. eau et assainissement

Recettes	
Recettes de gestion des services	
Produits de l'eau	52 000.00
Produits de l'assainissement	2 600.00
Taxes Agence de l'eau	9 600.00
Divers	75.00
TOTAL RECETTES REELLES	64 275.00
Reprise de subventions	4 222.69
TOTAL OPERATION D'ORDRE	4 222.69
TOTAL RECETTES 2016	68 497.69
Excédent 2015 reporté	40 938.26
TOTAL PREVISIONS RECETTES	109 435.95

Dépenses	
Dépenses réelles	
Remboursement d'emprunt	2 790.89
Diag réseau eau-Compteurs & télégest°	82 020.00
Travaux	27 221.71
TOTAL DEPENSES REELLES	112 032.60
Reprise de subventions	4 222.69
Opérations patrimoniales	
TOTAL OPERATION D'ORDRE	4 222.69
Dépenses imprévues	2 000.00
TOTAL PREVISIONS DEPENSES	118 255.29

Recettes	
Recettes réelles	
FCTVA et autres réserves	6 435.57
Subventions	45 440.00
TOTAL RECETTES REELLES	51 875.57
Amortissements	17 628.61
Prélèvement sur fonct. 2016	13 061.49
TOTAL OPERATION D'ORDRE	30 690.10
TOTAL RECETTES 2016	82 565.67
Solde 2015 reporté	35 689.62
TOTAL PREVISIONS RECETTES	118 255.29

C.C.A.S.

Dépenses	
Colis de Noël	2 000,00
Divers	704.68
TOTAL	2 704.68

Recettes	
Subvention communale	1 700,00
Excédent 2015 reporté	1 004.68
TOTAL	2 704.68

Le SPANC est financé par des redevances de contrôle à la charge du propriétaire de l'immeuble ou de l'habitation *:

Installation neuve ou à réhabiliter :

- 155 € pour le contrôle de conception et de bonne implantation ;
- 108 € pour le contrôle de bonne exécution des travaux.

Installation existante :

- 80 € pour le contrôle diagnostic et de bon fonctionnement ;
- 120 € lors du contrôle diagnostic et de bon fonctionnement préalable à une vente immobilière.

Contre-visite :

- 57 € pour toute contre-visite.

Astreintes financières :

- 160 € en cas de non réalisation du contrôle diagnostic et de bon fonctionnement dans les délais impartis ;
- 263 € en cas d'absence de mise aux normes dans les délais impartis, suite à une vente immobilière.

* tarifs valables pour l'année 2016



Groupement de commandes pour réaliser les travaux de sectorisation et de télégestion du réseau d'eau potable

Dans le cadre des travaux de mise en place d'une sectorisation par la pose de compteurs généraux et d'une télégestion du réseau d'eau potable, le Groupement de Commandes (*SIAEP Saint-Sébastien/Crozant et Fresselines/Chambon-Ste-Croix - Communes de Lafat, La Chapelle Baloue, Naillat, St Sulpice le Dunois, Maison Feyne et Villard*), défini par la convention en date du 21 décembre 2015, a lancé la consultation pour le choix des entreprises. Le maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres reçues en fonction des critères définis. L'entreprise MIANE ET VINATIER répondant à toutes les exigences demandées et a été classée en n° 1 pour le lot n° 1 – Compteurs et pour le lot n° 2 – Télégestion.

Le Conseil Municipal a validé le choix de l'entreprise retenue : MIANE ET VINATIER pour un coût total de 31 173.62 € HT, soit 37 408.34 € TTC qui se décompose comme suit :

Lot 1 - Compteurs : 11 980 € HT, soit 14 376 € TTC ;

Lot 2 - Télégestion : 19 193.62 € HT, soit 23 032.34 € TTC.



Péril imminent au Mas Saint Jean

Compte tenu de l'état des bâtiments et faute à Mme Anne HOOGEVEN/DAVIES, sis aux n° 12 - 13 Le Mas Saint Jean de les sécuriser immédiatement, M. le Maire a décidé de mettre en œuvre la procédure de péril imminent au titre de son pouvoir de police administrative spéciale en application de l'article L 511-3 du Code de la Construction. Un expert a été désigné par le Tribunal administratif de Limoges qui a examiné les immeubles et a dressé un constat de risque de péril imminent. L'arrêté municipal constatant le péril imminent a été affiché sur place et à la mairie. L'intéressée a 30 jours pour mettre fin à tout péril imminent. Un chiffrage du coût des mesures conservatoires et définitives préconisées par l'expert a été demandé à cinq entreprises locales. La Sarl CZTF a été retenue pour effectuer ces travaux de gros œuvre (déconstruction de la partie grange en limite avec la maison d'habitation, bardage, mise en sécurité des tuiles mal fixées sur la partie habitation, etc.

Rappel : pour assurer la sécurité des usagers de la route, la circulation est interdite au Mas St Jean suite au risque d'effondrement d'un bâtiment le long de la RD n° 78. Une déviation a été mise en place et qui est à respecter.



Questions diverses

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets a été présenté. Une lecture a été faite sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La direction de la SNCF a prévu la fermeture de plusieurs guichets en Limousin pour 2016 : Allasac, Aubusson, Bellac, Le Dorat, St Sébastien, St Sulpice Laurière. La Souterraine serait également menacée. L'ensemble des conseillers municipaux a signé cette pétition afin de lutter contre ces fermetures qui pénalisent les usagers.

Concernant les travaux de réfection à la maison « Puygerolles », un devis sera demandé pour assurer la fermeture des ouvertures.

M. le Maire fait savoir que neuf personnes ont participé le 16 mars 2016 à la séance ayant pour thème : « apprendre à greffer les arbres fruitiers sur table » en collaboration avec l'association des Croqueurs de Pommes de la Creuse. Il s'agit de la première animation dans le cadre de la création du verger communal.

Deux bilans ont été adressés par l'ARS relatifs à la qualité des eaux d'alimentation distribuées au cours de l'année 2015 (station de production Le Mas St Jean et réservoir de Seigue). Ces bilans doivent être portés à la connaissance de l'abonné une fois par an à l'occasion de la facture d'eau. Ces feuillets sont affichés à la mairie.

M. le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui s'est tenue le mardi 29 mars 2016 à la Préfecture. Il précise que, par décision du 30 mars 2016, Monsieur le Préfet de la Creuse a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).



**Commission
TRAVAUX DE VOIRIE
CHEMINS ruraux**

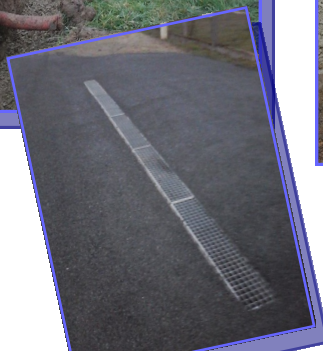
Nous rappelons que les buses remplacées ou posées dans les entrées de champs sont à la charge du propriétaire du champ avec 1 sac de ciment.
Depuis quelques années des grandes quantités d'eau s'abattent sur notre région en provoquant des inondations et des dégradations. Le 28 mai pluie et grêle ont détérioré certaines voies de notre réseau routier, que l'on a beaucoup de mal à maintenir. Avec Eric DUPEUX, conseiller d'Evolis 23, et la commission des travaux, nous nous penchons sur tous les cas qui sont soumis et nous essayons d'apporter une solution, mais il faut se rappeler que l'eau de ruissellement va toujours au point bas.

Marie-Claude GUIGNAT

Aménagement dans certains villages pour dévier l'écoulement des eaux pluviales



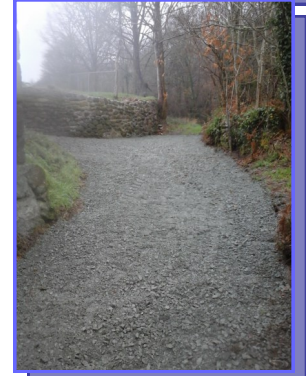
⇒ **Entrée de Bourg**



⇒ **Village Rousseau**



Village Bas Nouzirat



**Accès au
Le Grand Montpion
chez M.MICHEL**

**Aménagement entrée
de champ
route de l'Age Morin**



Fossés



- 1) Route après village de l'Age
- 2) Village de Rousseau direction La Barde



- 3) Piste de la Gasne



Aménagement voirie

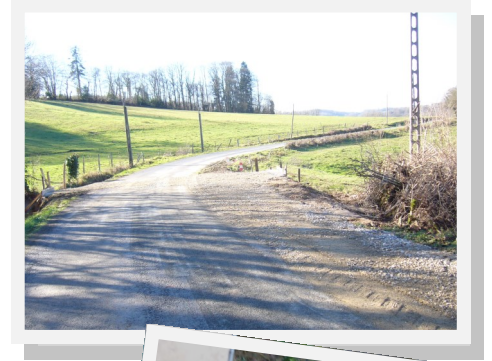
⇒ Village Chabannes



⇒ Patte d'oie Gest RD 47



⇒ Sécurisation virage sur la VC 1 Villemalard



⇒ Accès : Rousseau



Chez M. PENIN



⇒ Travaux sur la route de Villemalard

Mise à jour du cadastre

Les propriétaires fonciers sont informés que le géomètre du cadastre était de passage courant juillet 2016 sur le territoire communal afin de procéder aux opérations de mise à jour du plan cadastral. Cette intervention fait suite aux dépôts de permis de construire, déclarations préalables ou autres. Ce travail a été réalisé par M. Robin BIDOT, technicien géomètre et son collègue.

30^{ème} Exposition d'Art



Le 26 mars a eu lieu le vernissage de la 30^{ème} exposition d'art de la municipalité.

Le Maire, Gérard DELAFONT a accueilli le Sous-Préfet et Secrétaire Général de la Préfecture Rémi RECIO, le Député-Maire Michel VERGNIER, la Vice-Présidente de la Région Geneviève BARRAT.

Pour les 30 ans, nous avons demandé à nos exposants un thème sur le patrimoine de Saint Sulpice le Dunois. La chapelle du Mas Saint Jean, le Tilleul, le pont Rivalet, l'église, la fontaine de Champotier, le calvaire du Grand Montpion etc ont été peints de différentes façons.

128 tableaux garnissaient les murs (un régal pour les yeux) : Simone Clavaud, avec ses émaux en cuivre, sans oublier les poètes Christine Guillebaud qui nous avait fait un joli poème « La Fontaine aux loups » illustré par Jean-Marie Laberthonnière, Maurice Pasty, l'association Fondencre et Serge Petit pour leurs poésies et recueils.

Je remercie Jeannette et Pierre Buvat qui nous ont fait l'honneur d'y participer.

Mme Nicole Blanchet était à l'honneur pour nos affiches et nos programmes.

Elle a aussi animé la visite de l'Expo et les travaux pratiques avec la classe de Sophie Marcillat (directrice de l'école de Saint Sulpice le Dunois).

Le 1^{er} prix du public a été attribué au n°50 « Le Pont du Rivalet » de Mme Sharon Coupland.



Le second prix du public a été attribué à « La trouée du bois de Chabanne » tableau n° 103, de M. Michel Orlinsky. Le 2^{ème} prix ex-æquo au n° 25 «Le Rouge queue à front blanc» de Nicole Blanchet. Le prix du jury pour l'ensemble de son œuvre a été attribué à Véronique Blin. Quelques lots n'ont pas été réclamés, ils sont à votre disposition à la mairie.

Après 10 ans de présence, je passe le relais, Monsieur le Maire vous présentera la personne qui me remplacera.

Je remercie beaucoup Franck pour son dévouement et Marie-Claude Guignat ainsi que toute l'équipe qui m'a accompagnée pendant ces années, j'en garde un très bon souvenir.

Merci à Magali et Nathalie.

Jeannette Barcat

Les catalogues n° 8-15-39-72-74-92- 101- 147- 174 sont gagnants d'un lot à retirer au secrétariat avant le 31 août.

Ont déjà été retirés les 8-39-92-101.

Tous ces lots sont offerts par nos peintres et poètes.



Conférence le 2 avril 2016

Les peintres voyageurs



La peinture de plein-air, sur le motif, prônée par l'impressionnisme, nous a familiarisés avec le voyage des artistes sur des sites pittoresques : ainsi fut-il de Monet en Creuse.

Mais les peintres n'ont pas attendu cette tardive époque et le chemin de fer pour se déplacer. Au moyen-âge les miniaturistes sont souvent itinérants. Les Grandes Découvertes, les mondes inexplorés par les européens attirent les artistes intrépides comme Karl Bodmer (1809-1893) dans la Farwest. De ce mouvement participe l'orientalisme illustré entre autres par Delacroix.

L'art de peindre n'a pas de frontière; les influences de l'art d'un pays, d'une école, se font sentir parfois très loin de leur berceau. Au XVIII^e siècle particulièrement, les peintres français connurent un tel succès qu'ils furent partout accueillis et fêtés : Antoine Pesne fit carrière à la cour de Prusse, Perronneau passa sa vie dans les capitales européennes. Evoquons aussi les artistes contraint à l'exil pour

raisons politiques comme Mme Vigée-lebrun qui parcourut l'Europe accueillante à son talent. Mais il y a un voyage qui a fait rêver des générations et des cohortes d'artistes depuis la Renaissance, celui de Rome et de l'Italie "Mère des Arts". En France non seulement les lauréats du prix de Rome ont eu cette chance, aux frais de l'Etat, mais aussi ceux qui bénéficièrent d'un généreux mécénat comme Hubert Robert (1733-1808). De nos jours, les aspects pratiques de l'automobile et les couleurs en tubes font oublier l'inconfort des diligences ou des bateaux à voiles, les dangers rencontrés sur les routes terrestres ou maritimes qui caractérisaient les voyages du temps jadis, l'amour de l'art, l'attrait de l'inconnu, du renouveau, sont des moteurs puissants de la création.

Marie-Jeanne GROSSET-CLERGEAU



La Messe de la Saint Jean

C'est la tradition tous les ans au Mas Saint Jean, le 24 juin, les fidèles de Saint Sulpice et de ses environs se réunissent à la chapelle pour fêter la Saint Jean. Une bonne soixantaine de personnes ont célébré cette messe à l'intérieur de la chapelle en raison du risque d'orage. A l'issue de la cérémonie, ils ont dégusté la traditionnelle brioche offerte par un habitant du village.

Merci à Franck Joyeux et Michel Chénier qui ont assuré l'intendance de cette sympathique cérémonie.

Jean-Luc PASQUIGNON



Ensembles vocaux 2016

Le vendredi 10 juin 2016 à 20h30, nous avons accueilli deux ensembles vocaux "VIDOLAÏ", dirigé par Bénédicte ALLIGNET, chef de Cœur et "CANTIAMO", dirigé par Julien Reynaud, chef de Choeur. Un programme de haute qualité, une église bien remplie (malgré le début de l'Euro 2016), un public conquis par ces voix qui ont fait vibrer notre église.

Marie-Claude Guignat



Ce concert en deux parties salué par de chaleureux applaudissements a enchanté le public.
Une très bonne soirée ! A renouveler!!!!

Le CARNAVAL qui a eu lieu le mardi 1er mars 2016

Les élèves avec les costumes d'autrefois
(vêtements apportés par les familles)



Dans la cour avant le départ du défilé, les bonnets d'âne ont été confectionnés par le péri-scolaire : Agnès et Marie-Christine.



Au moment du départ avec le bonhomme Carnaval

Voyage Scolaire du 30 juin 2016 à

l'arboretum de La Sédelle (Crozant)



De gauche à droite :

**Isabelle Thibaut (emploi vie scolaire),
Monique Guérot-Vallette, ATSEM,
Marie-Claire Arcin, cantinière à St Sulpice,
Sophie Marcillat, enseignante (classes GS et CP)
et directrice d'école
et Marina Tirveilliot, enseignante
(classes TPS/PS/MS)**



École de St Sulpice le Dunois - Année Scolaire 2015 - 2016

La fête de l'école

Le 1er juillet 2016





Infos pêle-mêle

Voyageurs, protégez-vous des moustiques

Vous êtes en partance ou de retour d'une zone où des cas de dengue, chikungunya ou zika ont été signalés ? Durant votre séjour et à votre retour en Métropole, évitez les piqûres !

Portez des vêtements couvrants et amples

Ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres. Veillez à bien protéger les pieds et chevilles. L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection !

Utilisez des produits anti-moustiques

Ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer : à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps (sauf muqueuses et lésions cutanées étendues) et à renouveler régulièrement.

Protégez-vous à l'intérieur de votre habitat

- ✦ Équipez les portes et fenêtres de moustiquaires,
- ✦ Utilisez des répulsifs comme les diffuseurs électriques,
- ✦ Les moustiques n'aiment pas les endroits frais, la climatisation est un bon moyen de protection individuelle, Utilisez les tortillons fumigènes à l'extérieur ou dans une pièce correctement aérée (à éviter en présence de nourrissons et de jeunes enfants).

Fièvre brutale, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête, larmoiements, éruption cutanée avec ou sans fièvre. **Si vous ressentez ces symptômes sur place ou à votre retour, consultez rapidement un médecin.**

Si vous êtes enceinte, évitez de voyager dans des zones où le moustique est présent. Le virus zika peut engendrer de graves anomalies du développement cérébral chez l'enfant.

Plus d'informations sur www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr et www.signalement-moustique.fr

1 Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.

2 L'apparition de cas en Métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmettre le virus d'une 2ème piqure.

Coupez l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger

► Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir. **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

- **Éliminez les endroits où l'eau peut stagner** : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées, ... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
- **Couvrez les réservoirs d'eau** : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

► Évitez les piqûres

- **Appliquez sur la peau des produits anti-moustiques** surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou médecin.

Portez des vêtements couvrants et amples.

Participez à la surveillance du moustique tigre

► Sachez reconnaître le moustique tigre

- C'est un moustique : il a donc **deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe** dans le prolongement de la tête.
- Il a des **rayures noires et blanches** (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il est **très petit**, environ 5mm,
- Il est **source de nuisance** et pique le jour. Sa piqûre est **douloureuse**.

► Signalez sa présence

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, vous pouvez signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr ou sur l'application mobile **iMoustique**® développée par l'EID Atlantique (disponible sur l'AppStore et sur Google play). **Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tout moustique n'est pas un moustique tigre !**



bloctel.gouv.fr

Qu'est-ce que Bloctel ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours **être appelé dans les cas suivants** :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazine
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
- Les appels émanant d'un service public
- Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
- Les appels émanant d'associations à but non lucratif
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être appelé.

Extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité

(décembre 2013)

Rappel : A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité (plastifiée) passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans) → voir magazine n° 49. Cette prolongation ne s'applique pas pour les mineurs; c'est 10 ans.

Pour les cartes en apparences périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage : Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République Tchèque, Saint-Martin, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme), Turquie.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur **vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail** et si nécessaire, qu'il regarde dans les **spams**.

En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura **cliqué sur le lien hypertexte** qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors **protégé** contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de **30 jours après la confirmation de son inscription** qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

A quoi sert votre espace personnel ?

Votre espace personnel est accessible uniquement avec votre login (courriel ou numéro d'adhérent) et votre mot de passe. Il vous permet de **consulter ou modifier vos données** et de rajouter, s'il y a lieu, un autre numéro de téléphone sur la liste d'opposition. C'est également à partir de votre espace personnel que vous pourrez nous **signaler un appel abusif** (réclamation).

Textes de référence :

Décret n° 2015-556 du 19 mai 2015 relatif à la liste d'opposition au démarchage téléphonique [Legifrance](#)

LOI n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation - Article 9 | [Legifrance](#)

Les autorités des pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la CNI en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans commune document de voyage : pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, de l'Espace Schengen (Islande, Liechtenstein, Norvège), Vatican, Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.



Infos pêle-mêle suite

En application des dispositions du code du service national, les Français âgés de moins de 25 ans doivent justifier de leur situation au regard du service national universel pour être autorisés à s'inscrire aux examens

et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. La loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 rappelée en référence a modifié en son article 24 certaines de ces dispositions afin, notamment, de simplifier les règles par lesquelles les jeunes gens justifient de leur situation. Le centre du service national de Limoges effectue donc une campagne d'information sur ce thème, afin de sensibiliser vos services aux nouvelles dispositions, entrées en vigueur le 30 juillet 2015.

1. Ce qui ne change pas

Le déroulement des opérations de recensement reste inchangé. La remise par le Maire de l'attestation de recensement modèle 106*02 est maintenue conformément à l'article L.113-2. Ce document permet d'acter l'accomplissement de cette étape citoyenne.

2. Ce qui change

L'attestation de recensement ne permet plus à l'administré de justifier auprès de l'autorité publique de sa situation au regard des obligations du service national. Désormais, entre le 16ème et la veille du 25ème anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. En conséquence, et conformément aux textes en vigueur, la délivrance de l'attestation de situation administrative relative au recensement, en cas de perte de l'attestation, n'est plus possible depuis le 1er janvier 2016. En cas de demande de justification, le jeune devra contacter le CSN de Limoges, soit par téléphone au 05.55.12.69.92, soit par internet à l'adresse suivante : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr. Il est rappelé que l'obligation de recensement ne s'adresse qu'aux Français âgés de 16 ans, au moins. Un jeune qui s'inscrit auprès d'une auto-école à partir de 15 ans, n'a donc pas à justifier de sa situation.

Réf. : a) loi 11° 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense (JORF 11° 0173 du 29 juillet 2015) ;

b) code du service national, notamment articles L. 113-1 à L.114-13.



DEBITS DE BOISSONS

Par arrêté préfectoral n° 2016098-11 du 7 avril 2016 portant réglementation des débits de boissons dans le département de la Creuse, il convient de classer les débits de boissons et les licences. Un débit de boissons est un établissement dans lequel sont vendues, à titre principal ou accessoire, des boissons alcooliques ou non destinées à être consommées sur place ou à emporter. Pour pouvoir vendre des boissons alcooliques, il faut disposer d'une licence. A contrario, pour pouvoir offrir de l'alcool, il n'est pas nécessaire d'avoir une licence mais c'est alors à la condition que cela ne soit pas dans un but commercial. Il convient de distinguer trois sortes d'établissements "permanents" susceptibles de servir des boissons : les débits de boissons à consommer sur place (café, bar...), les restaurants, les débits de boissons à emporter (supermarché, épicerie...). Tout commerçant, débitant de boissons permanent, doit donc obtenir une licence de la catégorie correspondant au groupe de boissons qu'il vend.

L'article L. 3321-1 du code de la santé publique (CSP) répartit désormais les boissons en 4 groupes :

- . Groupe 1 : boissons sans alcool (jus de fruits...)
- . Groupe 2 : abrogé
- . Groupe 3 : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels (vin, bière...)
- . Groupe 4 : rhume, tafias, alcools
- . Groupe 5 : toutes les autres boissons alcooliques (whisky, vodka, gin, etc).

A la différence des débits de boissons permanents, les débits de boissons temporaires sont autorisés par le maire de façon éphémère à l'occasion d'évènements publics tels que des fêtes communales, des concerts, etc. Il en existe 3 types :

1er : les débits de boissons temporaires à l'occasion des foires et expositions organisées par l'Etat, les collectivités locales ou les associations reconnues comme établissements d'utilité publique pendant la durée des manifestations

2è : les débits de boissons temporaires à l'occasion des fêtes publiques

3è : les débits de boissons temporaires dans les enceintes sportives.

A l'occasion des fêtes publiques, les associations peuvent demander une autorisation de débit de boissons temporaire. Seulement, les boissons des groupes 1 et 3 seront consommées.

Le transport à la demande

Ce service est organisé pour permettre aux usagers non motorisés d'aller à Dun le Palestel, La Souterraine, Guéret ou à la Gare de St Sébastien et ainsi leur permettre de se rendre dans les commerces, les services publics, les services médicaux...

Ouvert à toute personne résidant sur le territoire, il fonctionne sur **réservation uniquement et selon des horaires prédéfinis (voir tableau)**

Un taxi vous prend et vous ramène à votre domicile

Comment réserver ?

Il faut s'inscrire en téléphonant l'avant-veille du déplacement avant midi au bureau de la communauté de communes : tél 05 55 89 12 03

Combien ça coûte ?

Un prix forfaitaire unique : 4.00 € le trajet aller-retour

destination	jour	horaires
Dun le Palestel	1er et 3ème jeudi du mois	départ 8 H 30
		retour 11 H 30
Gare de St Sébastien/ Limoges	mardi	départ 12 H 30
		retour 18 H 30
La Souterraine*	jeudi	départ de Dun : 8 H 30
		retour à Dun : 11H30
Guéret*	le vendredi (hors vacances scolaires)	départ de Dun : 9 H retour à Dun 19 H10

* : correspondance avec les lignes régulières de bus

Le portage de repas à domicile

Pour le maintien à domicile des personnes âgées

Notre service propose une livraison à domicile **de repas équilibrés**, pour tous les jours ou selon un rythme choisi. Composé de 6 éléments, les menus variés (choix à la carte pour chaque élément) et adaptés (régime sans sel et/ou diabétique) sont **élaborés par une diététicienne**. Confectionnés en liaison froide, ils sont livrés 3 fois par semaine dans des barquettes prêtes à être réchauffées. L'occasion aussi d'échanger quelques mots avec Magaly qui apporte en prime sa gentillesse et sa bonne humeur !

Pas de contrainte de durée, pas de contrat : le service peut être mis en place de façon régulière ou temporaire, suite à un retour d'hospitalisation par exemple, ou en l'absence de la personne aidante habituelle.

Tarif : 8.30 € (aides financières possibles, notamment dans le cadre de l'APA).

« Bourse au Permis de Conduire »

Le Permis de conduire citoyen, tremplin pour l'insertion professionnelle

Vous avez entre 17 ans 1/2 et 25 ans,

Vous habitez dans une commune du Pays Dunois

Le permis de conduire serait pour vous un passeport pour l'emploi

... **Mais vous n'avez pas les ressources pour le financer**

La communauté de communes du Pays Dunois peut vous aider en vous attribuant une bourse qui financera en partie votre formation :

A quelles conditions ?

En contrepartie d'un engagement :

A **effectuer une activité citoyenne d'une durée de 60 heures**, librement choisie par vous, selon vos goûts et vos capacités, au sein d'une structure associative ou d'une collectivité

A suivre de **façon assidue** la formation au sein d'une auto-école ayant signé une convention de partenariat avec la communauté de communes.

A accepter de rendre compte régulièrement de l'évolution de votre formation



Eaux de pluie : les obligations des particuliers

FICHE PRATIQUE - L'écoulement des eaux de pluie est soumis à une réglementation et à des servitudes qu'il faut connaître pour éviter notamment des soucis de voisinage.

Que sont les eaux pluviales ?

Par définition, les eaux pluviales sont les eaux de pluie proprement dites mais aussi les eaux provenant de la fonte de la neige, de la grêle ou de la glace tombant ou se formant naturellement sur une propriété. Les eaux d'infiltration font également partie des eaux pluviales.

La servitude d'écoulement naturel

L'article 641 du code civil donne le droit à tout propriétaire " d'user et de disposer " des eaux de pluie tombant dans son jardin. Il est donc possible de récupérer les eaux dans des citernes, réservoirs ou autres collecteurs et de les utiliser pour son usage personnel (arroser le jardin, abreuver les animaux, laver la voiture), mais ces eaux peuvent aussi librement s'écouler chez le voisin. En effet, une fois que les eaux de pluie sont tombées sur un terrain, il est normal qu'elles coulent vers le fonds voisin selon la pente naturelle du terrain. Le propriétaire du terrain situé en contrebas (appelé fonds inférieur) doit s'accommoder de l'écoulement provenant du terrain situé plus haut (appelé fonds supérieur), comme s'il s'agissait d'eaux ordinaires de ruissellement. Du moment que l'écoulement résulte de la configuration naturelle du relief et que le propriétaire du fonds supérieur ne fait rien pour l'aggraver, le voisin en contrebas ne peut pas s'opposer à recevoir ces eaux (article 640 du code civil).

L'écoulement naturel ne doit pas être perturbé

Les travaux qui produiraient une aggravation de la situation de celui qui subit cette servitude d'écoulement naturel sont interdits (art. 640 alinéa 3, art. 641 alinéa 2). On entend par "aggravation" une intervention humaine sur la topographie du terrain avec pour conséquence une modification du sens d'écoulement des eaux pluviales ou encore un renfort de cet écoulement en détournant d'autres flux de leur direction. Donc, vous n'avez pas le droit de construire un muret en guise de clôture interdisant l'évacuation de l'eau, tout comme vous n'êtes pas autorisé à concentrer cet écoulement en un point, créant ainsi un torrent dévastateur chez votre voisin. Le propriétaire du fonds supérieur ne peut pas non plus installer en direction du fonds inférieur une canalisation servant à la fois à l'écoulement des eaux de pluie et au déversement d'eaux usées.

Si vous perturbez ainsi l'écoulement naturel des eaux, vous pouvez être condamné à remettre les lieux dans leur état initial (ce qui revient par exemple à enlever votre canalisation) et vous risquez aussi de devoir verser des indemnités compensatoires à votre voisin victime.

Pollution des eaux

Le code civil interdit de polluer le terrain du voisin avec des eaux de ménage, encore plus de déverser des eaux fétides ou insalubres. Par exemple, un propriétaire qui entrepose des fûts une indemnité au propriétaire du fonds en contrebas. Dans une telle situation, il serait préférable d'obtenir du juge d'instance l'enlèvement de ces fûts, le code civil ne prévoyant qu'une indemnité.

Cas particuliers pour l'eau du toit

Si votre maison est construite au milieu du terrain, vous pouvez laisser l'eau tombant sur le toit goutter sur le sol sans autre précaution. Le voisin ne peut protester si, ensuite, l'eau s'écoule naturellement sur le sol chez lui. Si votre maison est mitoyenne d'une route et que la pente du toit conduit l'eau vers la route, il n'y a pas de contestation possible. Si votre maison est construite en bordure de la propriété voisine, vous ne pouvez pas laisser l'eau tombant de votre toit inonder son terrain. Vous êtes tenu de la capter au moyen de gouttières pour la guider dans votre jardin. Dans ce cas, il s'agit d'une servitude d'égout de toits et l'utilisation de gouttières devient obligatoire.

La servitude d'égout de toits

Conformément à l'article 681 du code civil, tout propriétaire d'une construction (maison, garage, hangar...) doit faire en sorte que l'eau de pluie ruisselant sur son toit s'évacue dans son jardin ou sur la voie publique. En outre, le toit de votre maison et les gouttières doivent être construits de manière à ce que les eaux de pluie qui y tombent s'écoulent d'abord sur votre terrain et non chez le voisin. Donc, votre toit et les gouttières ne doivent pas se prolonger chez votre voisin, sinon ce dernier pourrait vous obliger à modifier votre toiture. Cependant, il n'est pas impossible qu'une servitude de surplomb se mette en place, obligeant le voisin à supporter votre gouttière. Une servitude de surplomb peut s'établir de trois façons :

- par acte écrit sous seing privé ou devant notaire : les deux voisins peuvent convenir que la gouttière déborde. Cet acte doit répondre à un certain nombre d'exigences. En particulier, il doit donner la description de la toiture concernée et sa situation au regard du fonds servant. Et en cas de servitude réciproque, le document devra indiquer la provenance des eaux bénéficiant au fonds inférieur de même que la manière dont elles y sont reçues. À défaut de titre constitutif de la servitude et de tout commencement de preuve par écrit, ni les actes du propriétaire du fonds ni les énonciations d'un constat d'huissier ne seraient de nature à constituer un aveu implicite.

- par prescription trentenaire : la servitude ne disparaît que si l'état de non-construction de votre maison a duré pendant trente ans. Pour que votre voisin puisse invoquer une servitude, il faudrait d'une part qu'il ne se soit pas écoulé trente ans entre la démolition et la reconstruction et, d'autre part, que le nouvel écoulement ne crée pas une aggravation de la situation de votre fonds. Dans ce dernier cas, il vous faudra justifier d'un préjudice et le voisin ne pourra être condamné qu'à mettre fin à l'aggravation de la servitude ainsi que, le cas échéant, à vous verser des dommages-intérêts.

- par destination du père de famille : lorsqu'en vue d'une succession, un propriétaire peut diviser son terrain en plusieurs lots faisant passer les limites sans tenir compte des débordements de gouttières. Selon les articles 692 et 693 du code civil, plusieurs conditions sont exigées. Il convient tout d'abord que les deux fonds voisins, appartenant à deux propriétaires différents au moment où on les considère, aient été antérieurement la propriété d'un seul. Il faut ensuite que cet unique propriétaire ait réalisé un aménagement permanent de son héritage constitutif d'un état apparent de servitude d'un fonds au service de l'autre et que ces apparences aient existé au moment où est intervenue la division des fonds en question. Lorsque la servitude est acquise et certaine, le fonds servant doit en supporter les conséquences. Son propriétaire ne pourrait entreprendre des travaux destinés à faire obstacle à son exercice ni réclamer des dommages-intérêts à raison du préjudice que lui causerait l'égout des toits du fonds dominant.

Si vous optez pour une gouttière, sachez que de nombreuses mairies préconisent de séparer les eaux pluviales des eaux ménagères. Dans ce cas, le maire interdit le rejet d'eaux pluviales sur la voie publique. Cette interdiction peut être inscrite dans le plan local d'urbanisme ou dans le règlement du service d'assainissement. Cette séparation permet de n'avoir à traiter que les eaux usées.

ACCA

Il me souvient, dans le dernier bulletin, d'avoir évoqué les désagréments qu'avaient connus les agriculteurs qui n'avaient pu récolter les maïs en particulier, mais qui par contre auraient pu faire le bonheur du gibier. Pour ce qui est des chasseurs ils ont eu tout le loisir de faire le tour de ces vastes étendues, qui finalement ont été récoltées avec plus ou moins de rendement, ils auront su profiter de ce plaisir de se promener dans notre belle campagne. Devant ma feuille blanche, tel le potache qui doit rendre son devoir, je me dis que je vais finir par sortir peut-être pas le drap de lit, mais au moins le mouchoir. Cette fois ci, tout le monde y a eu droit : les agriculteurs en premier lieu qui voient leurs récoltes hachées par la grêle, couchées par la pluie et le vent, les perdrix et les faisans qui ont certainement vu leurs nids noyés sous les trombes d'eau, et ces pauvres chasseurs...pourquoi ces pauvres chasseurs ? En fait ce ne sont pas eux les plus malheureux, tout du moins dans l'exercice de leur loisir préféré. Pour nous, chasseurs, il viendra des jours meilleurs, nous aurons toujours cette possibilité de nous promener dans notre belle campagne, accompagnés de nos fidèles compagnons à quatre pattes, de trouver au hasard des chemins quelques amis pour »tailler une petite bavette » on ne parlera pas de tableau, il est bien trop tôt. Il faudra se montrer raisonnable, pas très loin de chez nous les gens ont beaucoup souffert, souffrent beaucoup, et malheureusement vont encore souffrir longtemps, nous ne sommes pas les plus malheureux, même si les circonstances ne sont pas les plus favorables qui soient. Pour en revenir à l'ACCA, l'assemblée générale a été en fait plus calme que je ne le pensais à l'avance. Bien entendu il y a eu à régler les problèmes dus aux incidents évoqués dans les dernières éditions de ce bulletin, je n'ai pas envie de revenir là-dessus, sinon on va écrire un roman ! Une seule chose à savoir, le bureau est parfaitement unanime pour que la sérénité soit rétablie et que nul ne vienne la perturber, les règlements doivent être respectés, nous y veillerons et nous prendrons toutes les mesures nécessaires. Le problème venant exclusivement de la chasse au sanglier, il faudra s'en tenir strictement à la loi, seul maître de la battue le responsable auquel le président de l'ACCA a donné une délégation qui peut être retirée à n'importe quel moment si des problèmes

surviennent, pas de poursuite en voiture, seul le propriétaire des chiens peut y participer, il doit bien entendu être détenteur du permis de chasser le grand gibier...Pas de roman, ai-je donc dit, donc on arrête là pour aujourd'hui. Puisqu'on pense à la saison prochaine, elle a déjà commencé pour le tir d'été, pour les autres, ouverture du sanglier le 20 août et ouverture générale le 11 septembre. Les cartes seront vendues le samedi 13 août et le samedi 10 septembre. Attention : pour obtenir la carte il faudra présenter le permis validé, peut-être même l'attestation d'assurance ! Prenez vos précautions.

Et maintenant, bonne chance à tous, que l'été panse les plaies de ce printemps calamiteux, que chacun retrouve sa sérénité, que nous puissions tous passer de bons moments en respectant les gens, leurs biens et les règlements. A bientôt, selon mon habitude, le plaisir de pouvoir deviser gentiment au détour d'un chemin, au coin d'un champ, dans notre belle campagne.

Jacky VALLADON, Président

Comité des Fêtes

L'année a bien débuté pour le comité : le moule frites a drainé comme d'habitude de nombreux convives: 145 adultes et 18 enfants. La soirée animée par Jacky BERNARDET s'est prolongée jusqu'au petit matin.

Le concours de belote a vu 58 équipes s'affronter pour gagner le smartphone, le résultat financier est largement bénéficiaire. Le repas tête de veau du 4 juin s'est parfaitement déroulé, 120 personnes ont apprécié le repas préparé par le traiteur aux 1000 serveurs.

Le 10 juillet a eu lieu l'inter-villages, de nombreux jeux ont été proposés sur la piscine ou sur le stade.

La traditionnelle fête locale du 14 et 15 août débutera le dimanche 14 par le concert de Gauvin Sers, chanteur local.

Pensez à réserver vos places.

Le lundi 15 août—vide Grenier, repas entrecôte frites, course de tracteurs tondeuse, fondu frites avec le spectacle gratuit : Chris Evans et ses 2 danseuses. Bonne vacances à tous.

N'oubliez pas : les personnes intéressées pour intégrer le comité sont les bienvenues.

Société de Pêche

Nouveau bureau

Présidente Claude BARCAT
Vice-président Christian BOUSSIN
Trésorerie Monique MAROT
Secrétaire Tanguy RICHOU

Nos dépositaires

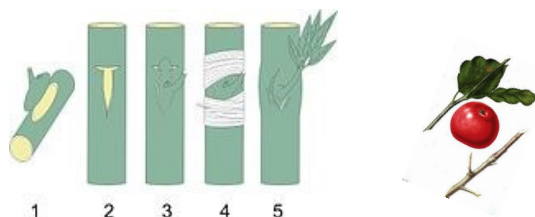
Le Cigalou, place du champ de foire à Dun le Palestel
L'Office de Tourisme à Dun le Palestel

Tarif des cartes :

Carte « personne majeure » : 73 €
Carte interfédérale « personne majeure » : 95€
Carte « découverte femme » 32 € (pêche à une seule ligne)
Carte « personne mineure » : 20 € (+12 ans à -18 ans au 01.01.2016)
Carte « découverte jeune : 6 € (pêche à une seule ligne) jeune – 12 ans au 01.01.2016
Carte « hebdomadaire » : 32 € (7 jours consécutifs)
Carte « hebdomadaire » : 19.70 € (avec CPMA déjà acquittée hors réciprocité.)
Carte journalière : 12 € - validité du 01.01.2016 au 31.12.2016
Vignette halieutique : 30 € - pour ceux qui ne choisissent pas la carte interfédérale.
Bonne saison à tous et à bientôt au bord de l'eau.



Claude Barcat.



CREATION D'UN VERGER

Sur décision du Conseil Municipal, notre commune a acquis un ancien verger d'une surface de 2080m² appartenant à la famille Duchâteau, situé à la sortie du bourg en direction de la Celle Dunoise.

Plusieurs bonnes raisons sont à l'origine de cette création.

L'aménagement paysager de la sortie du bourg dans le but d'améliorer le cadre de vie communale.

La sauvegarde et la valorisation des espèces et des variétés fruitières régionales.

La transmission des connaissances en matière de pomologie et d'arboriculture.

Un verger constitue un véritable patrimoine génétique et culturel qu'il faut préserver.

Un tel projet nécessitera la constitution d'une association à l'échelle communale afin de proposer aux habitants et aux enfants des écoles, des ateliers concernant, la plantation, la greffe, la taille etc...



M. JALLOT de l'association des Croqueurs de pommes.



Marché de Noël 2015

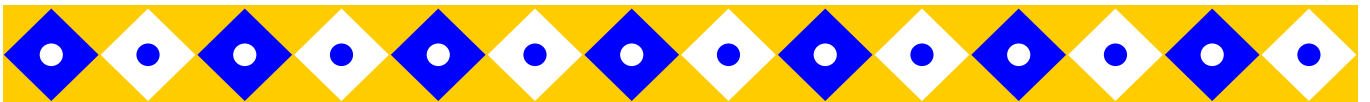
Le 5 décembre 2015 s'est tenue la deuxième édition du Marché de Noël de notre commune.

Le temps d'une journée, le bourg s'est animé et petits et grands ont trouvé là une occasion de se divertir et de sortir faire quelques emplettes pour les fêtes de fin d'année.

Je souhaitais à cette occasion, remercier : M. Delafont, notre Maire, enthousiaste à tout projet susceptible de dynamiser la vie de la commune; toute l'équipe du Club de l'Amitié ainsi que le Dynamy'Club (club de gym de St Sulpice-le-dunois) pour sa grande participation à cette édition. Sans oublier tous les bénévoles tels que Joëlle Pinaud, notre photographe complice du Père Noël (Père Noël que nous remercions vivement d'être venu exprès du Pôle Nord!), nos jolies jeunes filles de la commune et de La Celle Dunoise qui ont tenu le stand de maquillage pour enfants et largement aidé à la buvette. Un grand merci à Franck, notre Joyeux cantonnier, pour son aide à la logistique, à Mme Grosset pour ses jolies créations au profit du Club de l'Amitié, à Aurore Joyeux pour son énorme coup de main en coulisse.

Et surtout, un grand Merci aux exposants et aux nombreux visiteurs qui ont fait de cette journée une réussite. Rendez-vous à Tous le samedi 3 décembre 2016 pour une nouvelle édition !

Claire Longine



CLUB DE L'AMITIÉ



Le Club de l'amitié se maintient avec 43 adhérents.

Nous avons organisé un concours de Belote qui a été très satisfaisant.

Notre repas de la fête des mères et des pères était le dernier préparé par Murielle et Flavien que nous remercions.
Nous attendons toujours de nouveaux participants.



**La Présidente
Jacqueline
JOYEUX**



Une nouvelle saison s'achève au Dynamy Club !

Nous terminons l'année avec 12 adhérentes, toujours aussi motivées pour se retrouver **les mardis de 20h45 à 21h45** autour de Charlotte Hartmann, professeure diplômée d'Etat. Une heure de gymnastique en musique et dans la bonne humeur, divers ateliers à venir découvrir !

Nous avons organisé une randonnée pédestre Dimanche 29 mai. Malgré une météo bien chaotique, 60 marcheurs sont venus parcourir nos routes et chemins, merci à tous !

Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous en septembre pour la reprise des cours. N'hésitez pas à venir faire un essai gratuit !



Pour tous renseignements 05.55.89.73.18.

Bien cordialement.

Nathalie Augendre





À Saint Sulpice le Dunois, nous avons nos artistes inscrites aux Métiers d'Art : Catherine Evrard et Marion Balet valorisent la poterie

Par Claire Longine

« Deux artisanes font vivre la tradition potière à Saint-Sulpice-le-Dunois. Lors des journées européennes des métiers d'art, Catherine Evrard, dont les créations sont façonnées au tour, décorées et émaillées, ouvre son atelier Terre Dunoise, samedi 2 avril et dimanche 3 avril, de 10 heures à 19 heures. Elle propose aussi des démonstrations.

Marion Balet, qui réalise des formes insolites modelées à la main et travaille la technique du raku, se déplace à la chapelle de la Providence à Guéret pour cet événement annuel. Ses démonstrations de poterie auront lieu vendredi 1^{er} avril, de 10 heures à 17 heures. Elle sera présente samedi 2 avril et dimanche 3 avril de 10 heures à 18 heures »

Pour mieux comprendre :

Qu'est-ce que les JEMA ?

« **Journées Européennes des Métiers d'Art : un événement dédié au rayonnement des métiers d'art, unique au monde** »

« Promouvoir les valeurs fortes des métiers d'art, valoriser l'excellence, le savoir-faire à la française et les professionnels de talent... Ce sont autant de missions portées par les Journées Européennes des Métiers d'Art, qui s'affirment désormais comme la plus importante manifestation du secteur dans le monde. Créées en 2002 à la demande du ministère de l'Artisanat, les Journées des Métiers d'Art (JEMA) deviennent européennes en 2012. En 2015, 14 pays se sont ralliés à la manifestation : France, Portugal, Italie, Roumanie, Luxembourg, Belgique, Allemagne, Bulgarie, Lituanie, Autriche, Hongrie, Suisse, Espagne, Lettonie. »

Source : [.institut-metiersdart.org/](http://institut-metiersdart.org/)

Terre de Creuse

Au 12 rue Principale, dans l'Atelier de poterie de Catherine Evrard, j'ai eu l'occasion d'assister à l'aboutissement d'un très beau projet qu'il est intéressant de partager avec tous les habitants de notre bien belle commune.

Dans un souci de valoriser le produit et de le rendre unique, Catherine s'est mise à la recherche de terre dans un faible rayon géographique. Renseignements pris, une tuilerie avait bien existé au début du siècle dernier, à Chatelus : encouragement supplémentaire pour développer le concept. De la terre a donc été collectée principalement dans le bourg ainsi qu'à Chatelus.

L'idée était dans un premier temps de l'utiliser en revêtement sigillée (=décantation de terre suivant une recette précise afin d'utiliser les particules les plus fines comme colorant appliqué sur la céramique). C'est ainsi qu'en début d'année, la première collection « Terre de Creuse » d'objets revêtus de sigillée de terre de St-Sulpice-le-Dunois est née ! Encouragée par l'infinie palette d'orange et de bruns rendue par le four, notre potière est donc passée à l'étape suivante : utiliser cette terre comme base pour fabriquer des objets. A suivi un long travail de tri, de tamisage et de réhydratation de la terre avant de pouvoir tourner et cuire quelques précieux bols « Terre de Creuse » aux reflets métalliques qui ont été chaleureusement accueillis à la poterie. Ces tests positifs et la sensibilité des gens du coin comme de passage aux Terres de Creuse sont un réel encouragement pour une production plus élargie à l'avenir. Les poteries Terre de Creuse sont visibles à l'atelier ainsi que sur le site <http://atelier-terre-dunoise.fr>. Si vous avez des informations, des photos ou des documents concernant cette tuilerie qui a existé à Chatelus, n'hésitez surtout pas à venir les partager avec Catherine à l'Atelier Terre Dunoise.



Urgence médicale grave :

15

+++++
GARDES

En dehors

- des heures d'ouverture habituelles
- des cas d'urgence grave

+++++

si vous souhaitez joindre un médecin :

depuis le 1^{er} octobre 2012, partout en Creuse

Médecin de garde

05.55.41.82.02

Votre appel sera dirigé
vers le médecin de garde



si vous souhaitez
joindre une pharmacie

Pharmacies de garde
pour connaître la pharmacie de garde
appelez le **3237**



+
+
+
+
+

BARAILLE - Saint Sébastien : 05.55.63.50.59
BONGRAND - Dun le Palestel : 05.55.89.04.22
BONNIN - Bussière Dunoise : 05.55.81.62.17
LASFARGEAS - Dun le Palestel : 05.55.89.14.22
SERS - Dun le Palestel : 05.55.89.15.55
VERGUET - St Sulp. le Guérétois : 05.55.52.73.04
VERNET - Saint Vaury : 05.55.80.27.33

Mots croisés de
Claude Barcat

Résultats mots croisés
Magazine n° 53 :

DIPLADENIA
ED-ARETIER
LANTANA-NB
PH-T-T-PAR
HOBEREAU-E
I-O-EL-MUA
NYMPHAEA-S
I-BIAIS-OO
UTE-URSS-I
MERITEES-E

Pour vous amuser

Horizontal

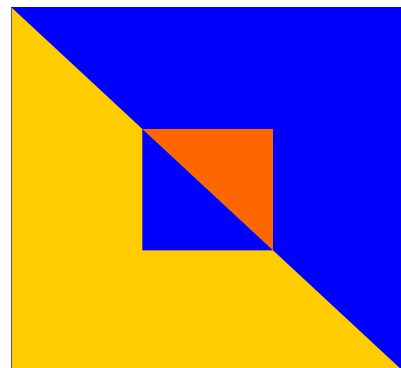
- 1 - Plante d'origine tropicale
- 2 - Cube à l'envers – Ligne saillante de 2 pans de couverture
- 3 - Verbenaceae annuelle - Note en marge
- 4 - Taux d'acidité – Tenue de golf
- 5 - Petit faucon
- 6 - Article étranger – Perdit sa peau
- 7 - Plante aquatique
- 8 - Moyen détourné – Lac des Pyrénées
- 9 - Amérindien - Ancien état d'Europe
- 10 - Récompensées



**V
e
r
t
i
c
a
l**

- A - Pied d'alouette
- B - Dans les rocheuses - Equeue
- C - Taguer
- D - Chaussure - 16ème lettre Grec
- E - Bel emplumé - Retouche
- F - Plumbago
- G - Sigle Basque - Crochet
- H - Conjonction - Felidé - Sécu
- I - Sur la Saale
- J - Albizzia

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										



Agir pour le développement culturel local , un dispositif de soutien aux projets culturels locaux, le Fonds d'Actions Culturelles Territorialisées (FACT)

Les Pays Ouest et Sud creusois ont souhaité mettre en place un dispositif de soutien aux projets culturels locaux. Ce dispositif, financé en 2016 et 2017 par la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, permet de soutenir des projets culturels locaux réalisés par des équipes artistiques professionnelles dans les domaines tels que le spectacle vivant, les arts plastiques, l'image, la lecture publique, le patrimoine... sous différentes formes (résidence, diffusion, création, pratique artistique...) et ouverts à tous les publics.

Deux appels à projets sont lancés chaque année. Un premier appel à projet a été lancé en Avril 2016 et permettra de soutenir 15 projets pour un montant d'aide de 16 100 € : des programmations culturelles, un cinéma de plein air, des projets artistiques collaboratifs avec le jeune public, des festivals de musique, des stages de pratiques artistiques...

Un second appel à projet sera lancé fin Juin pour soutenir de nouvelles manifestations. Les projets peuvent être développés par des associations, des communes, des comités des fêtes...

Elisa Charpantier, en charge du développement culturel, accompagne les porteurs de projet afin de faciliter leur démarche.

Le règlement d'aides FACT est disponible sur le site Internet du Pays Ouest Creuse- rubrique "actualités"
- www.pays-ouestcreuse.fr

Pour tout renseignement, contacter :

Elisa CHARPANTIER, culture@leader-socle.fr

05 55 64 01 98.

Agir pour le maintien et le développement de l'offre de soin, une mission d'Accompagnement à l'élaboration d'un projet territorial de santé

Les communautés de communes de Bénévent Grand Bourg, du Pays Sotranien et du Pays dunois ont souhaité, au sein du Pays Ouest Creuse, réactiver une dynamique collective pour réfléchir ensemble au maintien et au développement de l'offre de soin sur le territoire. En effet, Dans de nombreux territoires ruraux, les évolutions démographiques des professions de santé peuvent donc faire craindre un renouvellement incomplet des générations, les jeunes professionnels privilégiant d'une part l'exercice salarié, d'autre part l'exercice en milieu urbain.

Le Pays Ouest Creuse risque fort d'être confronté à terme à ce problème alors qu'il présente déjà des densités en médecins généralistes, dentistes et kinésithérapeutes inférieures aux moyennes régionale et nationale.

Préoccupés par ces perspectives, et en particulier par le fait que de nombreux médecins ont dépassé l'âge de 60 ans (plus de 40%), les élus du territoire ont souhaité que soit conduit un diagnostic local permettant de définir une stratégie territoriale de santé et d'accompagner les professionnels qui le désirent dans une organisation de l'offre de soins libérale, privilégiant un exercice collectif, pluridisciplinaire et coordonné. Cette démarche a été confiée à la Mutualité Française Agricole du Limousin, en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé et la Mutualité Française du Limousin.

Cette démarche est conditionnée par un fort niveau d'implication et d'adhésion des professionnels de santé et particulièrement des médecins généralistes. Aussi, une enquête a été adressée au 154 professionnels identifiés sur le territoire. Des entretiens en face à face ont également été proposés notamment au 24 médecins généralistes.

Des entretiens en face à face ont également été proposés notamment au 24 médecins généralistes. Un point d'étape sera réalisé fin Juin 2016 afin de communiquer les résultats du diagnostic, de l'enquête et des entretiens auprès des élus et des professionnels de santé, et d'échanger sur les suites à donner à la démarche. A l'issue de cette rencontre, la démarche pourra être approfondie dans la cadre de l'élaboration d'un projet de santé.

Pour tout renseignement, contacter :

Ellie LESUR, bienvenue@pays-ouestcreuse.fr

05 55 89 69 23

Agir en faveur de l'identité et de la richesse paysagère, le programme d'action de Plan de Paysage

Le Pays Ouest Creuse mène, depuis de nombreuses années, une politique forte en faveur du paysage. Après la réalisation du diagnostic « *Paysage et architecture en Pays Ouest Creuse – Lire, comprendre, interpréter* » en 2011 et la mise en œuvre de l'Université Rurale du Paysage en 2012 et 2013, le Pays vient d'achever l'élaboration de son Plan de Paysage.

Cette démarche, réalisée dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Environnement en 2013, est, à ce jour, unique au sein du Limousin. Ayant vocation à anticiper l'évolution du paysage, elle s'est déroulée en trois phases : un diagnostic, la définition des Objectifs de Qualité Paysagère et l'élaboration du programme d'actions.

Le Plan de Paysage est avant tout un document qui doit être partagé par l'ensemble des acteurs du territoire afin de devenir un outil.

Une présentation des résultats auprès de l'ensemble des élus des communautés de communes est prévue prochainement lors de laquelle un exemplaire du programme d'actions sera remis aux 44 communes que constitue le Pays Ouest Creuse. L'ensemble des habitants et élus pourront alors prendre connaissance de son contenu en mairie.

Vos pouvez également le recevoir, au format numérique, sur simple demande auprès du Pays Ouest Creuse ou le consulter sur www.pays-ouestcreuse.fr

Pour tout renseignement, contacter :

Juliette TRANCHANT

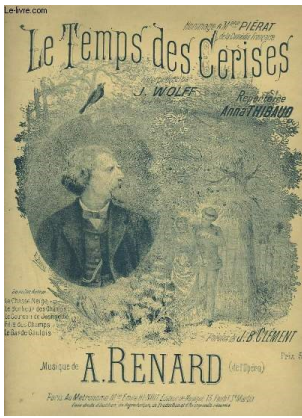
archi-paysages@pays-ouestcreuse.fr

05 55 89 85 45



Pays Ouest Creuse
2 Place Emile Parrain
23300 LA SOUTERRAINE

www.pays-ouestcreuse.fr



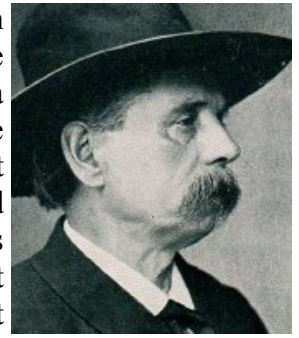
Des révoltés...

Une chanson...

Des barricades...

"Le temps des cerises" évoque aujourd'hui encore la Commune de Paris, où le peuple, mécontent de sa situation sans avenir, de sa misère sans fin, se révolta. Cette contestation provoqua des luttes fratricides, des représailles effroyables où le sang et la mort étaient au quotidien lors du soulèvement. Rien ne destinait cette chanson à devenir un symbole des barricades de 1871 qui, au fil des ans, va se perpétuer jusqu'à nos jours. Un président de la République en demandera interprétation lors de ses obsèques à Paris, avant de rejoindre le Poitou Charentes pour son dernier repos. Jean-Baptiste CLEMENT, le compositeur de cette "pastorale", c'est ainsi qu'il la présente, est né le 31 mars 1936, à Boulogne, dans une famille qui a fait fortune dans la meunerie. Cette situation n'attire pas Jean-Baptiste qui, à quatorze ans, quitte les siens pour un pensionnat du IXème arrondissement. Pour vivre, il va connaître différents emplois : garnisseur de cuivre, employé du bâtiment, marchand de vin, etc... Bien que très jeune, il est révolté de voir la misère du peuple et n'hésite pas à le dire. A dix-huit ans, il adhère au socialisme. Il participe aux réunions subversives. Ses prises de paroles sont virulentes. Les journalistes rapportent. La police de l'Empire, particulièrement vigilante, le surveille et envisage son arrestation. C'est en 1866, que Jean-Baptiste compose une "pastorale" qu'il intitule " Le temps des cerises ". Afin d'éviter l'incarcération, il se rend à Bruxelles, au mois de novembre 1867, totalement démuné. Alors qu'il circule sans but dans les rues de la capitale belge, il rencontre, par hasard, rue de la Montagne aux herbes potagères, Antoine Renard. Cet ancien ténor de l'Opéra de Paris qui voit poindre la limite d'âge, il est né le 18 février 1828 à Lille, se produit présentement au casino des Galeries Saint-Hubert et à l'Eldorado, et se tourne vers la composition musicale. Il demande à Clément s'il n'a pas quelques textes à lui proposer afin de les mettre en musique. Celui-ci en possède deux " Le temps des cerises " et "Connait-il l'amour". Renard se voit remettre, peu après, "Connais-tu l'amour". L'autre

texte devant être mis en musique par Olivier Métra, le chef d'orchestre des bals de la Monnaie. Ému par l'état de misère et même le dénuement de Jean-Baptiste, Renard remet une avance sur ses droits d'auteur mais également sa pelisse car le froid est intense en ce mois de



décembre 1867 à Bruxelles. Lors d'une autre rencontre, Renard refuse la restitution du manteau. En remerciement, Clément lui donne " Le temps des cerises " et s'empresse, peu après, de déposer la pelisse au Mont de Piété pour payer son retour en France, en cette année 1868. Dans les jours qui suivent, lors de son arrivée à Paris, Clément entre dans la mêlée sociale et participe ouvertement aux nombreuses réunions plus ou moins secrètes fomentées par les républicains. Il collabore aux journaux d'opposition bien que ceux-ci soient soumis à autorisations et cautionnement. Ainsi "La lanterne" créée par Rochefort a un immense succès ce qui lui vaut, amendes, saisies, exil.

Ceux qui font la constatation aux terrasses des cafés sont voués aux gémonies. Pendant ce temps, Renard met en musique « a pastorale ». Quatre couplets la composent. Il en est le premier interprète en 1868. Cette même année, Charles Egrot, un éditeur parisien, achète les droits et publie-la chanson. Elle est ravissante et facile à retenir.

Dès la parution, c'est le succès... pour Egrot. On ne prévoit aucunement quel sera l'avenir du "Temps des cerises". Les pamphlets que fait publier personnellement Jean-Baptiste connue "La Carmagnole" ou "La lanterne impériale" ne rencontrent pas le succès. Il fait éditer à Toulouse un petit opuscule contenant trois chansons politiques l'une d'elle « Dansons la capucine » va subsister (Elle fait les beaux jours des écoles maternelles). Un hebdomadaire Le Casse-tête cesse sa parution faute de lecteurs. Le 4 septembre 1780, après la capitulation de Sedan, la Troisième République est proclamée Ce même jour Clément quitte Sainte-Pélagie où il était interné. Le 14 septembre, parution de l'affiche rouge. Deux armées allemandes encerclent Paris et prennent position. Le 31 octobre, « journée révolutionnaire » la Garde Nationale des quartiers populaires avec des ouvriers marchent sur l'Hôtel de Ville. La journée se termine par des négociations mais on aura entendu "vive la Commune". L'insurrection couve. Le 3 décembre, les allemands bombardent Paris. Il fait un froid terrible.

Le 6 janvier 1871, parution de la deuxième affiche

rouge. Avec la famine, on voit apparaître un marché aux rats. Le 18 janvier, on procède à la signature de l'Armistice entre la France et l'Allemagne, dans la galerie des glaces à Versailles. Les "Communistes", où figure Clément, distribuent des tracts, collent des affiches rouges qui appellent à la révolte. Ils refusent la défaite et envisagent un vaste soulèvement populaire pour offrir le pouvoir au peuple. Un vent mauvais continue de souffler sur Paris.

L'éditeur Egrot continue de faire de la publicité pour " Le temps des cerises ". Son parolier est surveillé par la police. Le 21 février, Thiers arrive à Versailles muni des pleins pouvoirs. Le 18 mars, c'est le premier jour de la Commune et l'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas. Ce jour-là, on va entendre la Carmagnole, le « Ça ira » et « le temps des cerises ». Différentes associations humanistes tentent d'éviter la confrontation. Le mouvement est proclamé dans d'autres villes dans les jours qui suivent. Le 28 mars, Clément paraît devant l'hôtel de Ville de Paris à la tête des bataillons de Montmartre. Ce même jour, il est élu au Conseil de l'Ordre de la Commune où figurent également douze libéraux, cinq réactionnaires et quatre-vingt-huit révolutionnaires. Le 28 mai, entouré de quelques fédérés, Jean-Baptiste est sur la barricade de la rue Fontaine au roi. Comme tous les autres "Communards" ils ne peuvent rien face aux Versaillais en nombre impressionnant. Une jeune ambulancière fait admiration de tous. Elle se prénomme Louise et on ignorera sa destinée, comme celle d'innombrables fédérés qui seront vaincus durant cette effroyable "semaine sanglante". Les suites, ce seront les perquisitions et les exécutions sommaires. On va fusiller comme on déboise. Quelques temps plus tard, il y aura les Tribunaux d'exception, les déportations. "La clémence serait de la folie" écrivit un chroniqueur.

Bien des responsables parviendront à se cacher, puis s'expatrier. Dans un anonymat le plus complet, Antoine Renard, le compositeur de la musique "Le temps des cerises" décède le 2 mai 1872 dans le dix-huitième arrondissement, âgé de quarante-sept ans. Clément va se dissimuler à Bercy où il compose un long poème inspiré par la colère et la douleur. En 1874, il est condamné à mort par contumace comme

nombre de fédérés. Étant reclus, il parvient difficilement à obtenir une complicité afin de quitter la France. Enfin trouvée, il rejoint Bruxelles et Londres pour un exil de dix ans, ce qui ne l'empêchera pas de correspondre avec les autres proscrits. En 1880, c'est le retour des bannis qui s'organisent vers un mouvement exclusivement parisien dont les effets s'estomperont avec la méfiance de la majorité rurale du pays. Néanmoins, " Le temps des cerises " est régulièrement chanté mais avec une signification nouvelle. Jean-Baptiste n'y est pas étranger. Durant de nombreuses années, il participe à des manifestations politiques et interprète la pastorale dont le succès est grand. En 1885, il dédicace la chanson à Louise, ambulancière de la barricade de la rue Fontaine au Roi. Ce souvenir ne le quitta jamais. Dans le Nord de la France, il participe à des centaines de réunions publiques. Le 1er mai 1891, l'armée ouvre le feu sur les manifestants de Fourmie. Il y a des morts et des blessés. Clément est emprisonné, puis interdit de séjour. En 1894, il quitte les Ardennes pour Paris. Il est usé par ses combats, ses arrestations et ses espoirs, las d'attendre, se sont envolés. Le 23 février 1903, Jean-Baptiste Clément décède. Il a soixante-dix ans. Des milliers de parisiens le conduiront au Père Lachaise, lui qui fut si souvent vilipendé. Des écrivains, des journalistes citent le révolté, mais sans la musique de Renard, que serait devenue la naïve pastorale, interprétée depuis plus d'un siècle par au moins quarante chanteurs professionnels. Mais ceux qui donnèrent leur vie ou qui furent rescapés de l'atroce carnage, pensaient-ils que leur misérable existence, amenant l'insurrection seraient toujours présents par une chanson.

N° 47 LE TEMPS DES CERISES

Paroles de J.-B. CLÉMENT

Musique de A. RENARD

1er COUPLET :

*Quand nous chanterons le temps des cerises,
Et gai rossignol, et merle moqueur,
Seront tous en fête !*

Les belles auront la folie en tête

Et les amoureux, du soleil au cœur !

*Quand nous chanterons le temps des cerises,
Sifflera bien mieux le merle moqueur !*

...

Source internet :

<http://www.paris-a-nu.fr/le-temps-des-cerises-de-jean-baptiste-clement-et-antoine-renard/>

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Coup de cœur :

Depuis 2006, Michel Bussi ne cesse d'être récompensé par des prix littéraires. Auteur de polars français. Il est présent dans notre bibliothèque avec pas moins de 3 titres, n'hésitez pas, venez le découvrir.



NOS ACTIVITES

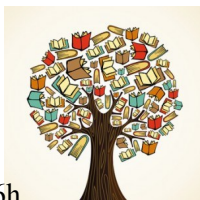
Ouverture

Toute l'année

Mercredi : 14h30 - 16h

Samedi : 10h - 11h30

(sauf jours fériés)



Prêt et durée

Les documents peuvent être consultés sur place ou empruntés gratuitement (6 maxi) pour une durée d'un mois.

Portage à domicile

Tous les 1er mercredi du mois un bénévole échange les livres au domicile des personnes à mobilité réduite qui le demandent.

Catalogue

Le catalogue de la BDC est consultable sur site internet réservation rapide.

Les scolaires

Accueil des deux classes de l'école de St Sulpice le dunois 1 heure par semaine en période scolaire plus une lecture par un bénévole 1 fois par mois.

Bourse aux livres

Les 19 et 20 novembre 2016 la salle polyvalente se parera d'une nouvelle présentation puisqu'une exposition d'art contemporain organisée par l'association « L'INSU » se mêlera à notre habituelle bourse aux livres.

Sur la carte de France des bibliothèques, seulement 45% des communes disposent d'une bibliothèque ou d'un «point lecture».

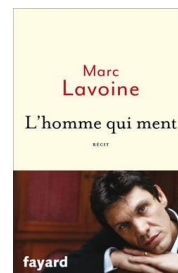
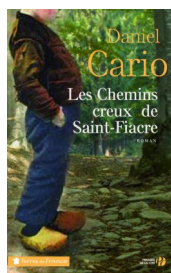
Saint Sulpice le Dunois en fait partie

Par son importance et ses cinquante mètres linéaires d'étagères, notre local n'est plus uniquement un « point lecture » mais une bibliothèque municipale de niveau 3 reconnue depuis 2014.

La commune s'est engagée, depuis de nombreuses années déjà, dans une démarche d'accès à la culture pour tous. Malgré notre éloignement de Guéret, le partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt (BDC) ainsi que notre volonté de gratuité pour les usagers nous permettent de s'inscrire dans la politique culturelle commune soutenue par le Conseil Départemental.

L'objectif étant de donner aux habitants de notre territoire, la possibilité de bénéficier des services d'une « grande » bibliothèque, avec des collections plus importantes, un service de réservations plus rapide et un soutien aux bénévoles.

Un grand choix de romans, de documentaires, de revues mais aussi de CD est à disposition des Sulpiciens. Notre fond propre est également important en partie grâce aux généreux donateurs (merci à eux).



Cette année encore, notre collection s'enrichit de 18 livres d'occasion (dons) et d'une vingtaine de romans neuf (acquis grâce au bénéfice de la bourse aux livres de cet automne).

Je tiens à remercier Michèle Dupoirier, Claudine Durand-Beguïn, Claire Longine et Annie Thomas qui apportent un soin particulier à la présentation des documents et à l'accueil du public tout au long de l'année. Je remercie également Nadine Loy et Marjorie Méa, par leurs belles histoires, la visite des scolaires.

Monique GUEROT-VALLETTE

TEMOIGNAGES



Alicia 7ans :

«J'aime bien venir à la bibliothèque car il y a des livres de princesses! »

Yolande Aubard (le Bourg)

« Je remercie les dames de la bibliothèque dont j'apprécie la visite pour m'apporter de la lecture, un des moments de détente pour moi, encore merci »

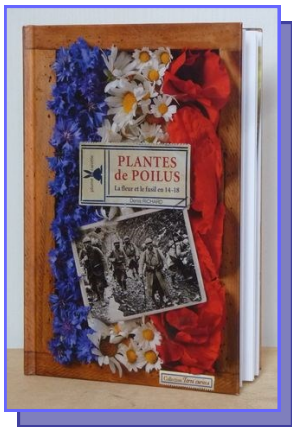


Anaé 11 ans :

« Je viens depuis plusieurs années et je trouve toujours des livres intéressants »

Emmanuelle Parou (le Bourg)

« On grimpe quelques marches et on arrive dans une pièce soleil: c'est la bibliothèque de St Sulpice! Parfois, elle a des allures de ruches avec des abeilles/bénévoles butineuses. Elle est souvent très recueillie. Comme nouvelle arrivante, j'y ai trouvé un accueil et les traces du passé pour comprendre le territoire de ceux et celles qui m'entourent. Un espace de vie à (re) découvrir! »



Denis RICHARD
« Plante de poilus, la fleur et le fusil en 14-18 »

FLEURS DU SOUVENIR

Le commémoration du centenaire de la 1er guerre mondiale se déroule de 2014 à 2018 et donne lieu à de multiples cérémonies et initiatives commémoratives. Denis Richard avec son livre «Plantes de poilus, la fleur et le fusil en 14-18» a eu une idée aussi originale que passionnante.

vue à travers les plantes, vous serez étonnés et émus par ces anecdotes humaines et botaniques qui font la grande histoire. Vous pourrez prochainement consulter cet ouvrage à la bibliothèque communale...



Photo des Poilus

Il raconte la guerre à travers les jardins, les champs, les plantes...L'Editeur «Plume de carotte» présente ainsi l'ouvrage. « un regard original sur la 1ère guerre mondiale : l'histoire des poilus



Le Chrysanthème Octobre 1919

Afin de rendre hommage aux victimes de la grande guerre, le gouvernement de Raymond Poincaré choisit le chrysanthème pour fleurir les tombes car il est résistant aux gelées.

Le chrysanthème, du grec krysanthemon (fleur d'or) devient la fleur des cimetières et des veuves alors qu'en Asie il est le symbole de la joie.



Le Coquelicot

Il est devenu le symbole anglo-saxon du souvenir suite au poème du canadien John MC Crae dédié à la mémoire d'un ami tué au combat: "Dans les champs de Flandres, les coquelicots fleurissent..."



Le Bleuets

Cher aux anciens combattants de la 1ere et la 2ème guerre mondiale le 11 novembre et le 8 mai, lors des cérémonies de commémoration, les bleuets (diminutif de bleu) fleurissent au revers des vestes. Bleuets était le surnom donné par les poilus aux nouvelles recrues dès 1915, en référence à la couleur bleu horizon de leur uniforme. La vente des

bleuets lors des cérémonies est distribuée à financer la réinsertion des invalides.



La Rose

Plusieurs roses évoquent la grande guerre, le rosier La MARNE, variété remontante à petite fleurs, roses dédié aux victimes de la bataille du même nom.



Le rosier Maréchal Foch aux fleurs cerise à rose vif et l'hybride orange Georges Clémenceau évoquent deux personnalités marquantes de la grande guerre.

Rosier Maréchal FOCH



Le MYOSOTIS

En souvenir des morts et des blessés à la bataille de la Somme originaire de Terre Neuve et Labrador les

canadiens choisissent le « oreilles de souris » ou « Ne m'oubliez pas » ou « Forget me not »



Le rosier Verdun aux imposants buissons rouge sang, souvenir d'un des combats les plus meurtriers.



Mesdames, Messieurs, chers amis,

Bienvenue à tous,

Ma chère Annick, ils sont tous venus pour toi, ta famille, les élus et anciens élus du canton, communaux et associatifs, tes collègues secrétaires de mairie et employés de mairie, des sulpiciens et Sulpiciennes pour saluer ton départ en retraite. Certains n'ont pu être présents physiquement mais ils sont avec nous par la pensée :



C'est fait Annick, depuis le 1^{er} février, tu es en retraite, le boulot c'est fini, tu as terminé ta carrière professionnelle, tu commences une autre vie...

Depuis quelques temps, tu en rêvais de cette belle vie de retraitée.

Ce départ intervient après 31 ans et 6 mois au service de la commune.

Auparavant, tu as été conseillère municipale à 22 ans pour un mandat de 1977 à 1983 avec Raymond PASCAUD, Titulaire d'un diplôme universitaire en administration économique et sociale, tu as commencé ta carrière le 01 septembre 2001 avec Simone THEILLOU, notre maire honoraire, en succédant à Jean MAROT.

En 1990, tu obtiens le diplôme d'études supérieures en administration territoriale, ce qui permettra ta nomination en catégorie A.

Par ta compétence, ton investissement et ton dévouement tu as permis aux maires et aux élus d'être en mesure de prendre les bonnes décisions notamment dans l'administration, la gestion et l'animation de la vie communale. Véritable cheville ouvrière des municipalités successives, tu as modernisé le secrétariat de mairie en introduisant les nouvelles technologies de l'information et la communication et dernièrement la dématérialisation des actes administratifs et comptables.

Il est vrai que cette dernière étape t'as causé pas mal de tracas dans la mesure où les logiciels n'étaient pas tout à fait au point.

Tu as râlé, pesté mais comme toujours tu es parvenue à maîtriser.

Cheville ouvrière aussi pour notre magazine municipal apprécié par les Sulpiciens et Sulpiciennes tout comme le site internet de la commune régulièrement mis à jour.

Tu n'as jamais compté ton temps, souvent les lumières de ton bureau était allumées très tard, il y avait toujours un dossier, un budget à boucler...

Tu avais un compte épargne temps mais je suis sûr que bon nombres d'heures n'ont pas été pris en compte.

Tu étais une experte dans le montage des dossiers, ce qui nous a permis d'obtenir des financements confortables de l'Etat, du ministère de l'Intérieur, de la Région et du département. Dans les investissements que nous avons réalisé depuis 2001, je ne citerai que le dossier de rénovation de l'église (environ 400 000€) où nous avons réussi avec des subventions diverses et la souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine à financer 100% des travaux sans autofinancement.

Nous avons travaillé durant 15 ans en très bonne entente, il nous est toutefois arrivé d'avoir des désaccords sur telle ou telle démarche ou dossier.

Tu sais toujours argumenter et défendre tes manières de voir, tu es tenace et parfois très entêtée. Il m'est arrivé de ne pas céder, d'autres fois je me suis rangé à ton avis.

Je voudrais évoquer aussi ton investissement associatif dans la commune :

Tu as été gérante des deux cantines scolaires du RPI de 1989 à 1995.

- Membre très active du Comité des Fêtes de 1985 à 2005.

Au nom du Conseil Municipal, je te dis toute notre reconnaissance et merci tout simplement et je sais que si nous avons besoin, avec Magali qui te succède, tu répondras présente.

Alors bon vent, va rejoindre ta famille, tes proches, tes enfants et petits-enfants, ton mari lui aussi jeune retraité et très actif.

Chère Annick, commence pour toi une nouvelle vie, ton temps tu devras occuper .

Allé, que ta retraite soit belle

Bon vent à toutes tes espérances...

Gérard Delafont



La Mairie à votre service

Horaires d'ouverture au Public du secrétariat

Lundi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Mardi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Mercredi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Jeudi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Vendredi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 17h.00
Samedi	8h.30 à 12 h.00	

Bibliothèque

Mercredi de 14^h30 à 16^h00

Samedi de 10^h00 à 11^h30

Tél : 05 55 89 25 48

**Possibilité de livrer à domicile les
personnes ne pouvant se déplacer**

Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois
Mairie - 1 place du souvenir
23800 Saint-Sulpice-le-Dunois



Secrétariat : 05 55 89 08 17
Maire : 05 55 89 25 47

Communication électronique : courriel
mairie.st.sulpice.le.dunois@wanadoo.fr

A votre service : Les Agents communaux

Services administratifs

Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe : Magali Grenier

Adjoint administratif 2^{ème} classe : Nathalie Arousseau

Services techniques

Adjoint technique polyvalent : Franck Joyeux

Adjoint technique : Roland Betoux

Adjoint technique polyvalent / assistance périscolaire / entre-
tien ménager : Marie-Christine Leseau

Services scolaires

A.T.S.E.M. principal : Monique Guérot-Valette

Cantinières :

Marie-Claire Arcin (St Sulpice, plus garderie du midi)

Patricia Thomas (La Celle)

Garderie du midi à La Celle Dunoise: Nathalie Jouilleton



A noter

8 octobre 2016 - 20h

Chorale "Vocalise" à l'église

Concours de fleurissement :

**Le jury fera le tour des fleurissements
les 26 et 27 juillet 2016**

*Remise des prix le 6 novembre
à la salle polyvalente.*

Du 2 au 5 août 2016,

Stage public de formation vocale.

Le stage est assuré par Marie-Madeleine DUCHIER

Cantatrice - Professeur de chant.

Accompagnement au piano par Jan HUGO.

Séances de 10h à 12h30 et de 16h30 à 19h à l'église.

19 et 20 novembre 2016

Bourse aux livres

Salle polyvalente

Magazine semestriel d'informations municipales :

Dépôt légal : 1989 sous le n° 046

Directeur de publication : Gérard Delafont, Maire

Rédaction : Gérard Delafont, Marie-Claude Guignat, Magali Grenier

Photographies : Gérard Delafont, Claude Barcat, Marie-Claude Guignat, Mireille Vallet
Sophie Marcillat

Mise en page : Magali Grenier, Nathalie Arousseau

Distribution : les conseillers municipaux

Imprimé par : Espace copie plan - Rue du Docteur Brésard - 23000 Guéret